

Rapport d'activité 2014

des services de l'État dans le Calvados



PRÉFET
DU CALVADOS



Courage, ferveur et intensité, tels sont les termes qui peuvent s'appliquer à cette année 2014. Elle a été marquée par les grands événements mondiaux dont notre département a été le théâtre durant les mois de juin à septembre, mais aussi par les efforts que les services de l'État ont conduit pour mener à bien leurs missions régaliennes, notamment l'organisation des élections municipales et communautaires, européennes et sénatoriales. L'État s'est également mobilisé pour faire progresser les combats qu'il promet pour l'emploi, la résorption de la précarité, la nouvelle politique de la ville, la sécurité et le développement équilibré des territoires dans le respect des objectifs fixés par le Gouvernement.

Je souhaite tout d'abord souligner la détermination et le dévouement de tous les services de l'État grâce auxquels les trois événements exceptionnels : la commémoration du 70^{ème} anniversaire du Débarquement, les Jeux Équestres Mondiaux et les championnats du monde de kayak-polo se sont déroulés dans les meilleures conditions. Les efforts qu'ils ont déployés ont permis de mettre en place une organisation sans faille et d'assurer ainsi, dans le respect des objectifs d'excellence liés au caractère exceptionnel de ces événements, la sécurité du public, tout en lui apportant des moments de bonheur qui demeureront pour chacun un souvenir inoubliable.

La lutte contre le chômage et pour la relance de l'activité économique a occupé les services de l'État qui se sont mobilisés sans relâche pour favoriser le développement des emplois aidés. La mise en place du pacte de responsabilité et de solidarité conçu par le Gouvernement a occupé une place prépondérante dans les préoccupations de l'État qui a notamment organisé, au sein de chacun des arrondissements, des réunions d'information et des échanges avec les élus et l'ensemble des acteurs économiques : chefs d'entreprises, entrepreneurs, artisans, associations...

L'aide aux sans-abri, le développement des moyens d'hébergement d'urgence pour répondre aux besoins sans cesse croissants des personnes défavorisées ont également été une préoccupation constante des services de l'État. De nouvelles initiatives ont permis de compléter les dispositifs existants pour le logement des demandeurs d'asile et des personnes démunies.

La nouvelle politique de la ville élaborée par le Gouvernement a également constitué une priorité pour les services de l'État qui ont oeuvré avec détermination pour la mise en oeuvre des dispositions de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et son décret d'application du 3 juillet 2014. Le choix des quartiers prioritaires et l'élaboration des futurs contrats de ville ont été au coeur des préoccupations des services de l'État.

L'État s'est fortement mobilisé pour assurer le maintien de la sécurité. Les dispositions nécessaires ont notamment été prises et tous les moyens ont été réunis pour assurer la mise en place de la nouvelle zone de sécurité prioritaire qui couvre deux quartiers de la Ville de Caen et trois quartiers de la Ville d'Hérouville-Saint-Clair. Des mesures efficaces ont été mises en place, dans le périmètre de cette zone, pour lutter contre la délinquance et la fraude.

La loi relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, d'une part, et la loi relative à la nouvelle organisation territoriale de la République, d'autre part, toutes deux en préparation durant l'année 2014, ont également été des préoccupations de l'État. Une réflexion a été engagée à la fin de l'année en vue de la mise en place en 2015 d'une nouvelle organisation territoriale des services de l'État qui soit conforme aux objectifs de simplification fixés par le Gouvernement et à sa volonté d'assurer une présence renforcée de l'État sur les territoires, en particulier au sein des zones rurales.

Jean Charbonniaud
Préfet de la région Basse-Normandie
Préfet du Calvados

5

L'état organise trois grands événements mondiaux dans le calvados en 2014

13

L'état entreprend une importante réforme

17

L'état se mobilise pour le développement économique

25

L'état promeut une politique de cohésion sociale

33

L'état assure la protection des populations

43

L'état est le garant de la sécurité et de la démocratie

51

L'état soutient un aménagement équilibré et durable des territoires

L'état organise trois grands événements mondiaux dans le calvados en 2014

Le 70^e anniversaire du débarquement et de la bataille de Normandie



Le président américain Barack OBAMA et le président François HOLLANDE à Colleville

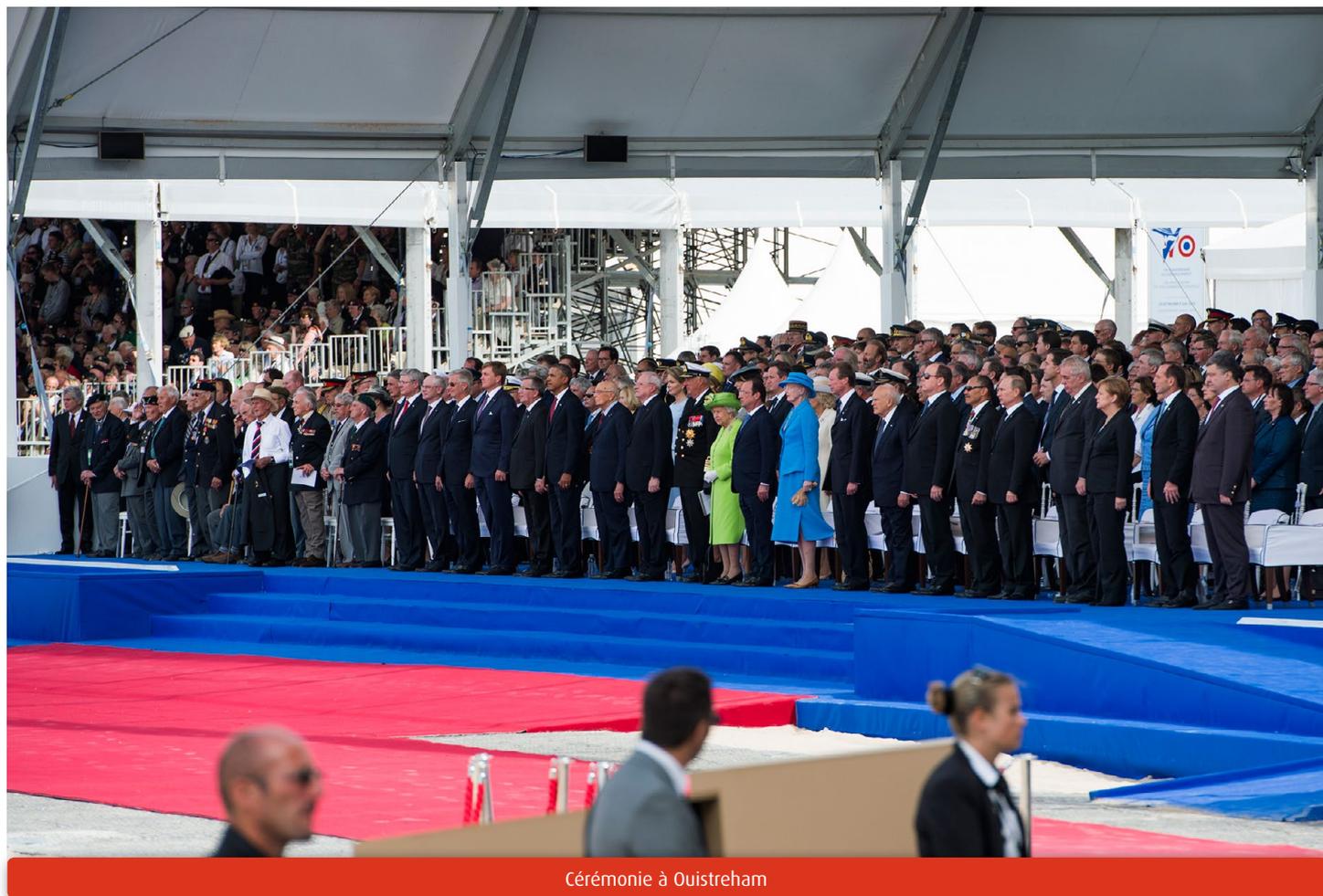
La commémoration du Débarquement du 6 juin 1944 est traditionnellement un événement marquant pour le territoire bas-normand.

Parce qu'elle a été vraisemblablement le dernier anniversaire décennal en présence des acteurs et des témoins de ces événements, la commémoration du 70^e anniversaire du Débarquement et de la bataille de Normandie, qui s'est déroulée en

présence des représentants de tous les pays libérateurs de la France, a revêtu une dimension exceptionnelle le 6 juin 2014.

Cet anniversaire a été un moment privilégié pour la transmission de la mémoire et le partage des valeurs fondamentales sur lesquelles reposent l'existence même de notre pays et la vie de tous les citoyens : la paix, la liberté, la fraternité et la dignité de l'homme.

Le déroulement des cérémonies



Cérémonie à Ouistreham

■ Temps de recueillement et de communion national et international, six cérémonies particulièrement importantes ont ponctué le 6 juin 2014 :

- l'hommage aux victimes civiles de la seconde guerre mondiale, qui s'est déroulé au Mémorial de Caen sous la présidence du président de la République François HOLLANDE ;
- la cérémonie organisée à OUISTREHAM sur le site de Sword Beach pour rendre hommage aux 177 hommes du Commando Kieffer qui prirent part aux opérations terrestres le « Jour J » aux côtés de leurs camarades britanniques ;



Cérémonie au Mémorial



François HOLLANDE au Mémorial

- la cérémonie au centre Juno Beach de Courseulles-sur-mer, qui s'est tenue sous la présidence de la France et du Canada ;
- la cérémonie franco-britannique qui a eu lieu au cimetière militaire britannique de Bayeux en présence du Premier ministre Manuel VALLS, de la Reine Élisabeth II et du prince CHARLES ;
- la cérémonie au cimetière d'Urville-L'Engannerie qui s'est déroulée sous la présidence de la France et de la Pologne.

Il importe également de mentionner le déjeuner des dix-sept chefs d'État au château de Bénouville qui fut également un moment exceptionnel de communion et d'échanges entre les dirigeants de tous les pays qui ont pris part à ces grands événements historiques.

Cet anniversaire a été également un moment privilégié d'échanges avec la jeunesse afin que cette page de l'histoire demeure, pour tous et pour toujours, gravée dans les mémoires.

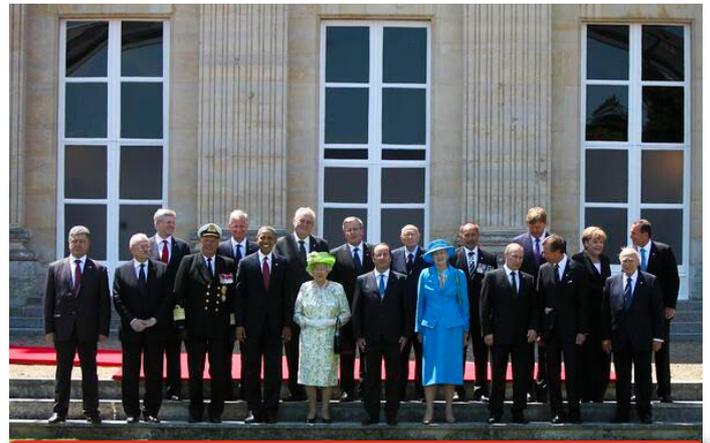
Enfin, un temps fort et particulièrement émouvant mérite d'être mentionné. Il s'agit du rapprochement de M. Léon GAUTIER, vétéran, et M. Johannes BÖRNER, ancien de la Luftwaffe, ennemis de 1944, qui sont tombés dans les bras l'un de l'autre sur la scène de la cérémonie internationale pour honorer la réconciliation franco-allemande.

Il serait vain de procéder à un décompte exhaustif du nombre de personnes qui ont assisté à ces différentes cérémonies, mais il est néanmoins possible d'avancer les nombres suivants :

- cérémonie internationale au Mémorial à Caen : plus de 2 000 personnes ;
- cérémonie internationale de Ouistreham : 8 000 personnes ;
- cérémonie franco-américaine au cimetière de Colleville-sur-Mer : 8 000 personnes ;
- cérémonie franco-britannique de Bayeux : 5 000 personnes ;
- cérémonie franco-canadienne de Courseulles-sur-Mer : 4 000 personnes.

Au total, du 5 au 8 juin 2014, 23 cérémonies officielles se sont déroulées dans les trois départements de la région Basse-Normandie, dont 20 dans le seul département du Calvados. Plus de 50 000 personnes ont participé à ces commémorations.

Cette célébration du débarquement s'est poursuivie les jours suivants et ce sont 1 100 manifestations environ qui se sont déroulées durant les journées qui ont suivi le 6 juin 2014.



Les chefs d'État et de Gouvernement au château de Bénouville

La contribution des services de l'État

■ Co-présidé par l'État et la Région de Basse-Normandie, le comité régional chargé de la préparation de toutes les manifestations, après avoir été installé le 4 avril 2013 par le Ministre chargé des anciens combattants, s'est réuni régulièrement en 2013 et 2014 pour organiser les différentes manifestations et prendre toutes les dispositions appropriées. Ce concept a permis de créer de précieuses synergies entre l'État et la Région et d'associer pleinement les conseils généraux du Calvados, de la Manche et de l'Orne ainsi que l'ensemble des forces vives du territoire bas-normand autour d'un projet partagé et fédérateur.

■ La Mission régionale du 70^e anniversaire du Débarquement et de la bataille de Normandie, véritable « bras armé » du comité de pilotage du 70^e anniversaire du Débarquement, a concouru à la dynamique territoriale du 70^e anniversaire du Débarquement en fédérant tous les acteurs et en soutenant les nombreuses initiatives émanant de la société civile.

La direction en a été confiée à M. Franck LECONTE, directeur du service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) du Calvados dès 2013. Les actions de cette Mission ont notamment porté sur les questions liées à la communication et à l'information avec la création d'un site Internet dédié : www.le70e-normandie.fr. L'organisation des cérémonies, l'hébergement et le tourisme, les déplacements et les transports, l'économie et l'emploi, et le soutien aux projets territoriaux dans le cadre des procédures de labellisation et d'homologation, ont été également au cœur des préoccupations de cette Mission régionale.

L'ONAC du Calvados a dû en outre désigner les responsables civils des sites choisis pour les cérémonies et a par ailleurs assuré dans son intégralité la conception de la scénographie de la cérémonie nationale.

■ Durant les mois qui ont précédé le déroulement de ces cérémonies du 6 juin 2014, les autres services de l'État ont pareillement œuvré sans relâche à la préparation matérielle de toutes les manifestations. Ils ont veillé à conduire les actions nécessaires pour assurer la sécurité du public, la fluidité de leurs déplacements, mais aussi la sécurité sanitaire et alimentaire de toutes les personnes présentes, la bonne tenue de tous les établissements de restauration et d'hébergement ainsi que le fonctionnement satisfaisant des moyens de circulation :

- mise en place d'un système de badge valant autorisation préfectorale pour la circulation et le contrôle des automobilistes devant entrer dans la zone protégée ;
- constitution d'un pôle « déplacement-mobilité » organisant le déplacement des personnalités ;
- mise en place d'une cellule de veille à la préfecture : gestion des demandes, des appels téléphoniques, des réclamations éventuellement.

■ Sur le plan de la circulation routière, un dispositif exceptionnel a été constitué pour régler la circulation et le stationnement dans l'ensemble du département à l'occasion des cérémonies commémoratives.

■ Les cérémonies du 6 juin 2014 ont engendré une mobilisation sans pareil de toutes les forces de police et de gendarmerie ainsi que des sapeurs-pompiers. Un important dispositif de sécurité a été déployé. Ainsi, 5 500 gendarmes, 2 700 policiers et 1 250 sapeurs-pompiers au total ont veillé, durant toute cette journée à la protection des dix-neuf chefs d'État et des nombreuses personnalités. Ils ont également assuré la sécurité et le bien-être du public. Une attention toute particulière a été portée aux vétérans afin de leur épargner au maximum fa-



Déploiement de la gendarmerie le 6 juin 2014

tigue et contraintes. Pour la seule journée du 6 juin 2014, 727 engagements de motocyclistes ont été déployés pour assurer 301 missions d'escorte dédiées à la protection des délégations officielles. 462 bus de vétérans ou autres catégories de personnes, ainsi que 417 véhicules légers ont été utilisés et 380 motocyclistes ont été mobilisés.

■ Entre le 5 et le 8 juin 2014, un véritable dispositif de veille regroupant des représentants de la préfecture, des services de police et de gendarmerie, du service départemental d'incendie et de secours, du SAMU, de l'Agence régionale de santé, ainsi que des autres services de l'État concernés, a assuré en permanence la protection de la santé du public. Plusieurs interventions ont dû être diligentées par ce dispositif afin de porter secours aux personnes souffrantes ou accidentées même si fort heureusement il s'est agi, dans la plupart des cas, d'incidents sans gravité.



Surveillance de l'aéroport de Carpiquet

Durant ce 70^e anniversaire du Débarquement en Normandie, les regards du monde ont été tournés vers la Normandie et en particulier vers le département du Calvados. Celui-ci a ainsi eu l'occasion de montrer au monde son dynamisme, ses atouts et sa volonté de construire l'avenir sans oublier l'histoire.

La ferveur et le recueillement ont animé tous les participants et tous les spectateurs. Il s'est agi véritablement d'un événement unique et même d'une étape dans l'histoire de notre département.

Au cours d'une interview qu'il a accordée à l'issue de ces événements, le Ministre de l'Intérieur, Bernard CAZENEUVE, a déclaré : « A travers les commémorations du D-Day, la Normandie a montré le plus beau visage d'elle-même. J'ai senti les Normands, mais aussi les Français, et les vétérans, fiers, rassemblés et chaleureux. La France a encore un rôle à jouer pour la paix. »

Les jeux équestres mondiaux

Alors que les cérémonies du 70^e anniversaire du Débarquement et de la bataille de Normandie venaient tout juste de s'achever, la Basse-Normandie, terre du cheval par excellence et notamment le département du Calvados, a accueilli sur son territoire, du 23 août au 7 septembre 2014, les Jeux Équestres Mondiaux. Cette grande manifestation s'est déroulée avec l'appui de la société internationale ALLTECH, spécialisée dans la santé et la nutrition animales, principal partenaire privé des organisateurs.

Le déroulement des épreuves

■ Huit séries d'épreuves ont fait l'objet de compétitions équestres durant ces Jeux Équestres Mondiaux :

- le dressage : du 25 août au 29 août au stade d'Ornano,
- le reining : du 25 août au 30 août au parc des expositions de Caen,
- le para-dressage: du 25 août au 29 août sur le terrain de l'hippodrome de la prairie de Caen,
- l'endurance : le 28 août, au sein de la baie du mont Saint-Michel
- le concours complet d'équitation : du 28 août au 31 août au stade d'Ornano,
- le concours de saut d'obstacles : du 2 septembre au 7 septembre au stade d'Ornano,
- la voltige : du 2 septembre au 5 septembre, au Zénith à Caen,
- l'attelage : du 4 septembre au 7 septembre à l'hippodrome de la prairie ainsi que sur le site de la vallée de l'Orne.



Épreuve de Horse-ball

Les JEM constituent un moment unique pour les exploits sportifs, la compétition et les échanges dans le respect des hommes, des chevaux, de l'environnement et du patrimoine culturel normand. En effet, l'équitation est la seule pratique sportive olympique qui associe au même rang l'homme et l'animal et qui en outre unit, dans un même événement sportif de haut niveau, les athlètes valides et les athlètes en situation de handicap.



Accueil du Premier ministre par le préfet Charbonniaud le 23 août 2014

■ A l'intérieur du site d'Ornano, un « village des Jeux » a été aménagé. Au sein de ce village un stand dénommé « Club de France », d'une surface de 250 m², a été installé afin que les services de la préfecture, des directions régionales et départementales en charge de l'agriculture et de la forêt, de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale, ainsi que l'Institut français du cheval et de l'équitation et la fédération française d'équitation, puissent faire connaître au public leurs missions en matière d'agriculture, de sport, et de recherche scientifique.

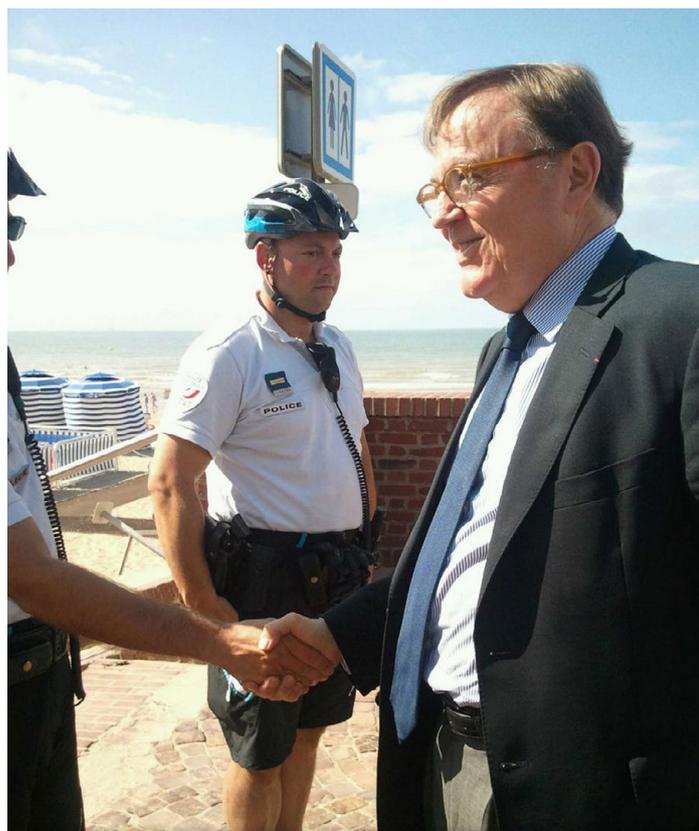
■ La cérémonie d'ouverture s'est déroulée le 23 août 2014 à 20 heures, sur le site du stade Michel d'Ornano, en présence du Premier ministre Manuel Valls, du Ministre des affaires étrangères Laurent Fabius, du Ministre de l'agriculture Stéphane Le Foll, du Secrétaire d'État aux sports Thierry Brailliard, et de son Altesse Royale la Princesse Haya de Jordanie, présidente de la fédération équestre internationale. A cette occasion, un spectacle d'une qualité exceptionnelle a été réalisé par le collectif Skertzo sur le thème du « Tour du monde en 80 chevaux ».

Cette grande manifestation prestigieuse a réuni, sur le sol normand, des représentants de 74 nations, 984 athlètes, 1 243 chevaux et 3 000 bénévoles. 565 000 spectateurs ont été recensés au total.

■ La cérémonie de clôture s'est déroulée le 7 septembre 2014 à 18H18, avec la participation du Choeur de l'Armée française. Elle s'est achevée par une célébration des médaillés de toutes les disciplines et un hommage rendu aux 74 nations présentes.

Le département du Calvados a été là encore, du fait de ces championnats du monde, le théâtre d'événements exceptionnels de portée internationale. Placé au centre de l'actualité, il a eu le privilège d'accueillir les plus grands cavaliers mondiaux, les meilleurs chevaux, et de permettre ainsi aux citoyens et aux personnalités du monde entier de vénérer les exploits des champions du monde équin.

La contribution des services de l'État



La présentation du dispositif par le préfet Jean CHARBONNIAUD

Chargé de l'organisation de ces Jeux Équestres Mondiaux, le Groupement d'intérêt public « Normandie 2014 », qui rassemble des représentants de l'État, de la région Basse-Normandie, des conseils généraux et des collectivités concernées, a conduit tout au long de l'année 2014 sa mission avec une vigilance toute particulière afin de parvenir à mettre en



Cérémonie d'ouverture

place, en liaison avec les autorités des pays concernés, le programme des manifestations et les modalités d'organisation de cette vaste opération.

Pour leur part, les services de l'État se sont très largement mobilisés pour contribuer au bon déroulement de cette grande fête du cheval. En particulier, la sécurité a été une préoccupation constante de tous les services de l'État qui ont dû prendre en charge, non seulement la protection du public et des athlètes, mais aussi la protection des animaux en raison de la concentration d'un grand nombre de chevaux sur le territoire de Caen et des autres communes concernées.

Au total, trois postes de commandement de sécurité et de secours, équipés de caméras et d'ordinateurs reliés au Ministère de l'Intérieur, ont été installés à Caen, sur le stade Michel d'Ornano, au sein du parc des expositions, et à proximité de l'hippodrome.

Des fonctionnaires de police venus de quatorze départements de France, dont six cavaliers et leur monture, sont venus renforcer les effectifs de la direction départementale de la protection des populations du Calvados afin d'assurer la sécurité des personnes et des chevaux.

Durant toute la durée des Jeux, le service interdépartemental d'incendie et de secours a assuré une garde permanente au sein de l'agglomération caennaise avec un effectif de soixante-trois sapeurs-pompiers mobilisables à chaque instant.

Une surveillance de l'état de santé de la population au niveau régional et local a été organisée par l'Agence régionale de la santé avec l'appui de la Cellule de l'institut de veille sanitaire en région.

Pour leur part, les services de la direction départementale de la protection des populations ont pris les mesures appropriées, en liaison avec le Groupement d'Intérêt Public, pour assurer la traçabilité des chevaux et délivrer les certificats attestant de la parfaite santé de ces animaux avant leur retour dans leur pays d'origine. Ils ont à ce titre édité plus de 650 documents sanitaires.

Les services de la direction départementale de la cohésion sociale ont pris les dispositions nécessaires pour l'homologation des enceintes sportives et la mise en oeuvre d'une campagne de promotion des activités sportives de pleine nature.

Ce grand événement a mis en lumière l'excellence d'un savoir-faire du plus haut niveau sur le plan équestre. Le Calvados

a placé au service de la Fédération française de l'équitation toutes ses compétences et tout son savoir-faire pour honorer ce grand événement et permettre que son rayonnement soit à la hauteur de l'excellence des compétiteurs et des attentes du monde entier.

Il a par ailleurs ouvert de larges perspectives pour le développement de la filière équine, pour les activités de recherche portées par cette filière, pour la formation aux métiers du cheval et pour le tourisme. En particulier, les premières Assises de la filière équine ont eu lieu le 1^{er} septembre 2014 au siège du crédit agricole à Caen. Cette journée de conférence a constitué les premiers pas pour renforcer l'ancrage de la filière équine dans le Calvados.

Les championnats du monde de kayak-polo

Enfin, après le 70^e anniversaire du Débarquement et de la bataille de Normandie et les Jeux Équestres Mondiaux, le département du Calvados a été, pour la troisième fois, au centre de l'actualité à la fin du mois de septembre 2014.

En effet, du 22 au 28 septembre 2014, se sont tenus les championnats du monde de kayak-polo, à Thury-Harcourt, en plein coeur de la Suisse Normande. A cette occasion, plus de 600 athlètes sont venus à Thury-Harcourt de tous les pays d'Europe mais également des quatre coins du globe, notamment

la Russie, le Brésil, l'Iran, la Namibie, la Nouvelle Zélande, pour participer à ces championnats du monde. Cette grande manifestation a rassemblé plus de 60 000 spectateurs durant toute la semaine.

La commune de Thury-Harcourt avait déjà accueilli l'Euro polo en 2007. Elle est devenue à nouveau, durant cette semaine du 22 au 28 septembre 2014, le théâtre d'événements sportifs internationaux du plus haut niveau.

Le déroulement des épreuves

Ces championnats ont été fructueux pour la France qui a obtenu au total quatre médailles :

- dans la catégorie des féminines de moins de 21 ans : une médaille d'argent ;
- dans la catégorie des garçons de moins de 21 ans : une médaille d'or
- dans la catégorie des femmes seniors : une médaille de bronze ;
- dans la catégorie des hommes seniors : une médaille d'or.

Le bilan de ces championnats, en termes de fréquentation, s'est avéré excellent puisque le nombre de visiteurs, supérieur à 75 000, a dépassé sensiblement les prévisions.



Magazine Reflet - photo HAMON

La contribution des services de l'État



Les services de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ont pris en charge l'organisation matérielle, et l'accueil des participants.

Durant ces championnats du monde, les services de gendarmerie se sont également mobilisés pour assurer la régulation de la circulation, ainsi que le contrôle de toutes les dispositions prises en vue de faciliter la circulation routière. Le Groupement de gendarmerie du Calvados a déployé un dispositif de grande

ampleur qui a mobilisé environ 70 agents quotidiennement afin d'assurer la sécurité du site et des hébergements, la gestion des flux du public, ainsi que la fluidité de la circulation sur les axes empruntés.

Pour sa part, l'Agence régionale de santé a effectué un important travail de recherche et d'investigation, avec l'appui des collectivités concernées, afin de surveiller la qualité des eaux, notamment pour s'assurer de la bonne qualité bactériologique de l'eau du plan d'eau.

Tous les acteurs de cette grande manifestation se sont accordés pour déclarer que ces championnats du monde de kayak-polo se sont illustrés avec éclat, mettant en lumière ce sport qui n'était pas toujours parfaitement connu du grand public. Ces jeux ont favorisé la venue massive de touristes qui ont découvert la belle région de la Suisse Normande. L'ensemble de cette région du Calvados a donc bénéficié des retombées de ce grand événement qui, lui aussi, demeurera à jamais gravé dans la mémoire des habitants du Calvados.

L'état *entreprend une importante réforme*

Le projet de réforme territoriale

Le projet de réforme territoriale porté par le Gouvernement a donné lieu à deux projets de loi respectivement dénommés « le projet de loi relatif à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral », d'une part, et « le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République » d'autre part.

Le projet de loi relatif à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral

■ Le projet de loi relatif à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral a pour ambition de doter les régions d'une taille adaptée aux enjeux économiques, afin qu'elles puissent exercer à la bonne échelle leurs compétences stratégiques, notamment dans le domaine du développement économique, et réaliser des gains d'efficacité. Le but essentiel de cette réforme est en effet de renforcer tous les territoires dans un objectif de clarté, d'efficacité, d'une meilleure proximité et d'une plus grande cohérence dans la gestion des moyens. Treize régions résultant du regroupement des régions actuelles se substitueront ainsi, **à compter du 1^{er} janvier 2016**, aux 22 régions métropolitaines existantes :

- **Basse et Haute Normandie** ;
- Alsace - Lorraine - Champagne - Ardenne ;
- Aquitaine - Poitou-Charentes - Limousin ;
- Auvergne et Rhône-Alpes ;
- Bourgogne et Franche-Comté ;
- Bretagne ;
- Centre ;
- Île de France ;
- Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées ;
- Nord-Pas de Calais - Picardie ;
- les Pays de la Loire ;
- Provence-Alpes - Côte d'Azur ;
- la Corse.



Le scrutin régional qui permettra l'élection des conseillers régionaux des nouvelles régions sera organisé les 6 et 13 décembre 2015.

■ **La nouvelle région de Normandie**, qui regroupera les deux régions de Basse et de Haute Normandie, occupe une superficie de 29 907 km² (17 589 km² pour la Basse-Normandie et 12 317 km² pour la Haute-Normandie) et abrite une population de 3 330 000 habitants (1 478 000 habitants pour la Basse-Normandie et 1 852 000 habitants pour la Haute-Normandie). La création de cette nouvelle région de Basse et de Haute Normandie devrait permettre de valoriser la vocation agricole propre à la Basse-Normandie ainsi que ses atouts sur

le plan touristique, et par ailleurs sa vocation à occuper une place de premier rang dans le domaine du développement de la science et de la recherche médicale. Les potentialités importantes de la Haute Normandie dans le domaine économique du fait du haut niveau de développement de son industrie, en particulier dans le domaine de la chimie, de la biologie, des produits cosmétiques, et aussi dans le secteur du commerce extérieur, par ailleurs ses nombreuses activités dans le domaine culturel, devraient doter la nouvelle région de Basse et de Haute Normandie de ressources et de capacités accrues, et de perspectives de développement renforcées.

Ce projet de loi a vu le jour avec la promulgation de la **loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral** publiée au Journal Officiel du 17 janvier 2015.

Le projet de loi relatif à la nouvelle organisation territoriale de la République

La future loi relative à la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a pour finalité de clarifier et de rendre plus cohérente l'organisation territoriale, en précisant le rôle des régions, des départements, des intercommunalités et des communes. Elle devrait permettre une plus grande cohérence de l'action publique et une efficacité accrue des collectivités publiques.

■ Les régions

Dans la nouvelle organisation territoriale de la République, les **régions** devraient avoir un rôle stratégique prépondérant pour ce qui concerne le soutien au développement économique. Ces collectivités disposeront désormais d'attributions élargies et majeures pour accompagner la croissance des entreprises, ainsi que pour promouvoir les politiques de formation et d'emploi.

Elles pourront également intervenir en matière de transports, notamment pour les trains régionaux, les routes, les aéroports et les ports. Certaines compétences nouvelles précédemment exercées par les départements pourraient leur être transférées, notamment les transports interurbains et scolaires, ainsi que les routes.

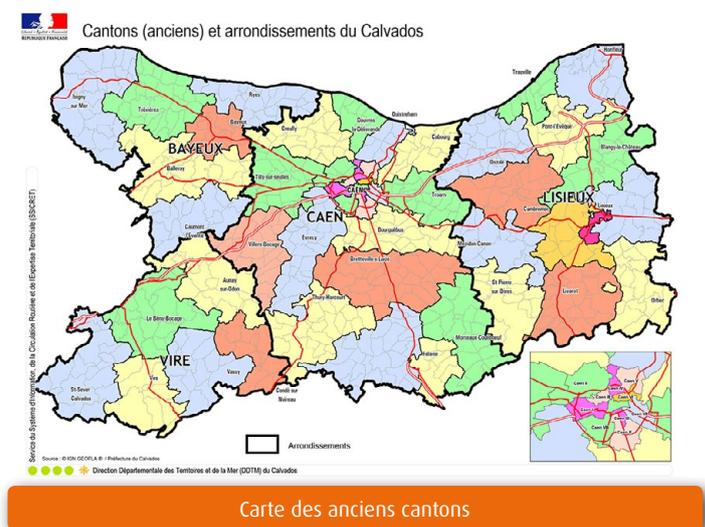
Par ailleurs, les régions auront des pouvoirs élargis dans le domaine de l'environnement et de l'aménagement durable des territoires.

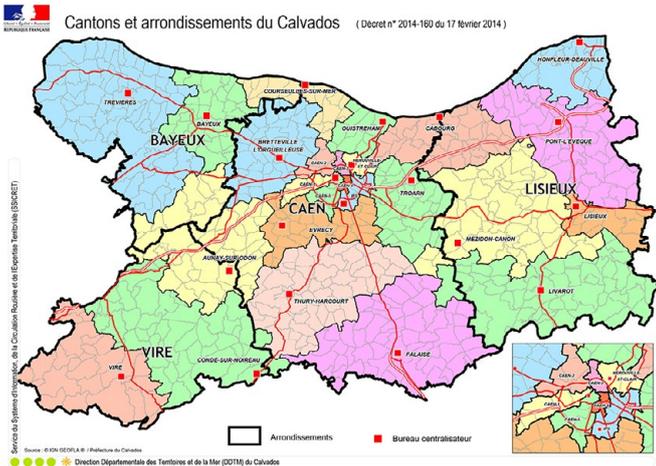
■ Les départements

La loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 a sensiblement modifié les habitudes des élus en apportant des modifications substantielles aux modalités d'élection des maires, des conseillers communautaires et des conseillers départementaux.

S'agissant des **départements**, les dispositions du Titre 1^{er} de cette loi ont substitué les conseillers départementaux aux conseillers généraux et ont modifié les modalités d'élection de ces élus. En effet, les électeurs de chaque canton du département doivent désormais élire au conseil départemental deux membres de sexe différent devant se présenter en binôme. Parallèlement, la carte des cantons a été redessinée dans l'objectif de diviser par deux le nombre de circonscriptions et d'obtenir ainsi une plus grande cohérence démographique.

Le décret n° 2014-160 du 17 février 2014 édicté pour l'application de cette loi a institué **une nouvelle délimitation des cantons dans le département du Calvados**. Vint-cinq cantons ont été créés par l'article 1 de ce décret contre 49 cantons dans la précédente organisation : canton n°1 (Aunay sur Odon), canton n°2 (Bayeux), canton n°3 (Bretteville l'Orgueilleuse), canton n°4 (Cabourg), canton n°5 (Caen 1), canton n°6 (Caen 2), canton n°7 (Caen 3), canton n°8 (Caen 4), canton n°9 (Caen 5), canton n°10 (Condé sur Noireau), canton n°11 (Courseulles sur Mer), canton n°12 (Evrecy), canton n°13 (Falaise), canton n°14 (Hérouville-Saint-Clair), canton n°15 (Honfleur-Deauville), canton n°16 (Iffs), canton n°17 (Lisieux), canton n°18 (Livarot), canton n°19 (Mézidon-Canon), canton n°20 (Ouistreham), canton n°21 (Pont l'Evêque), canton n°22 (Thury-Harcourt), canton n°23 (Trévières), canton n°24 (Troarn), canton n°25 (Vire).





Carte des nouveaux cantons 2014

Cette réforme des cantons et des modalités d'élection des conseillers départementaux entre concrètement en application avec l'élection des nouveaux conseillers départementaux, les 22 et 29 mars 2015.



Dans ce nouveau contexte, et jusqu'en 2020, année où les départements connaîtront une évolution majeure, les conseils départementaux verront leur action recentrée sur leurs compétences essentielles, soit les compétences sociales, la solidarité sociale et territoriale notamment en faveur des territoires ruraux ou défavorisés, et la mise en valeur de l'environnement.

■ Les intercommunalités

Pour ce qui concerne **les communes et les intercommunalités**, des modifications majeures ont été apportées par les dispositions du Titre 2 de la loi du 17 mai 2013 aux modalités d'élection des conseillers municipaux, en particulier l'abaissement, de 3 500 habitants à 1 000 habitants, du seuil au-delà duquel les conseils municipaux sont élus au scrutin proportionnel de liste à deux tours et par ailleurs l'obligation, pour chacun des candidats, de déposer une déclaration de candidature à la préfecture dans les délais requis pour chacun des deux tours de scrutin. L'élection, au suffrage universel, des conseillers communautaires des EPCI à fiscalité propre en même temps que les conseillers municipaux, par un même vote des électeurs, a constitué une innovation majeure.

Dans le sillage de cette réforme, la loi relative à la nouvelle organisation territoriale de la République aura pour ambition de renforcer, à compter du 1^{er} janvier 2017, les intercommunalités

à fiscalité propre, qui seraient organisées autour de bassins de vie et verraient leur taille minimale augmentée.

Le département du Calvados est aujourd'hui intégralement couvert par 36 communautés de communes et la communauté d'agglomération de Caen-La-Mer. Seules quatre communautés de communes ont une population qui excède 20 000 habitants. Un nouveau dessin de la carte des intercommunalités devra donc être conçu afin de rendre l'organisation des intercommunalités dans le département du Calvados conforme aux dispositions de la future loi portant nouvelle organisation territoriale de la République. Une réflexion visant à promouvoir la création de communes nouvelles est par ailleurs en cours au sein des quatre arrondissements du département.

Dans cet objectif, un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale, prenant en compte ces modifications, sera soumis à la commission départementale de la coopération intercommunale en 2015.

Lors de sa venue à Caen, le 28 novembre 2014, la Ministre de la décentralisation et de la fonction publique, a présenté aux élus les principales mesures du projet de loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République. Elle a confirmé que les Régions tiendront les rênes du développement économique et de l'aménagement des infrastructures, que les départements porteront la solidarité et qu'un débat sur leur devenir sera mené dans les trois à quatre ans à venir. Elle a précisé que les communes et les intercommunalités garderont pour leur part une capacité d'intervention générale pour la gestion de la vie locale.



Photo du journal Tendances-Ouest

Le projet de réforme territoriale de l'État

Le Gouvernement a affirmé que « *La nouvelle organisation territoriale de la République va de pair avec l'affirmation dans les territoires d'un État déconcentré, légitime et cohérent* ».

Le 2 juillet 2014, le conseil des Ministres a donc, parallèlement à ce projet de réforme territorial, ouvert une nouvelle étape pour la réforme de l'État. Elle devrait se mettre progressivement en place en 2016 et s'échelonner selon un calendrier prévu sur trois années.

■ Dans un souci d'efficacité et de cohérence, le Gouvernement a engagé une ambitieuse action visant à renforcer l'efficacité de l'action de l'État, à améliorer la qualité du service rendu aux usagers et à alléger les dépenses publiques.

Neuf chantiers prioritaires seront conduits dans cet objectif :

- la revue des missions de l'administration territoriale de l'État pour maintenir une présence efficace de l'État dans les territoires et pouvoir, avec une plus grande efficacité, adapter la mise en oeuvre des politiques publiques aux réalités locales ;
- la rénovation de la charte de la déconcentration ;
- la gestion modernisée et déconcentrée des ressources humaines ;
- le renforcement des marges de manoeuvre des gestionnaires locaux ;
- la mise en place d'une nouvelle carte des services publics au niveau infra-départemental ;
- une vision plus précise de tous les opérateurs ayant en charge une mission de service public ;
- la relance et la poursuite du processus de mutualisation des fonctions support dans la mesure où il permet des gains financiers et une plus grande efficience ;
- la simplification du fonctionnement des instances consultatives, notamment grâce au regroupement des commissions consultatives ou leur remplacement par des modes de concertation alternatifs ;
- la rénovation des relations entre les administrations centrales et les services déconcentrés afin que les services déconcentrés disposent d'un cadre clair et lisible pour l'exercice de leurs missions.

En ce qui concerne l'administration territoriale de l'État, le Premier ministre a fixé des principes essentiels :

- garantir la qualité d'intervention des services publics ;
- prendre en compte l'équilibre du territoire en évitant la concentration de l'ensemble des moyens dans les seules villes chefs-lieux ;
- mettre en place des organisations de l'État tenant compte des enjeux et des spécificités de chaque territoire, et conçues à partir de projets territoriaux proposés au niveau local ;
- accompagner les agents dans la mise en oeuvre de cette réforme.

■ Enfin, les relations des Ministères et des services déconcentrés départementaux et régionaux ont été précisées et clairement déterminées par la circulaire du Premier ministre du 28 octobre 2014.

En effet, afin d'assurer une bonne synchronisation et une coordination satisfaisante de l'action de l'État au niveau national, régional et départemental, trois documents bien déterminés serviront de cadre, dans les mois à venir, pour la détermination des priorités et des orientations de l'action de l'État :

- la directive nationale d'orientation qui fournira un cadre cohérent et clairement hiérarchisé pour l'action du Gouvernement ;
- la stratégie de l'État en région, établie par le préfet de région, qui déclinera pour chaque région, pour une période triennale, une stratégie de l'action de l'État adaptée à la réalité du territoire ;
- le documents de priorité départementale, établi par le préfet de département, qui aurait vocation à traduire chaque année cette stratégie régionale dans le département.

A l'évidence, le chantier de la réforme territoriale de l'État sera un élément important de l'activité des services de l'État pour les années à venir.

Sur le plan économique le département du Calvados a été majoritairement tourné vers l'agro-alimentaire au début du siècle dernier. Ce département a vécu très rapidement une profonde mutation et ses activités économiques s'exercent aujourd'hui dans de nombreux secteurs : l'automobile, la micro-électronique, la monétique, la filière équine, le nautisme, la santé, la logistique ainsi que le tourisme.

Cette diversification des activités est complétée par le développement très important, au cours des dernières années, d'un secteur tertiaire et de ses équipements scientifiques et médicaux grâce auxquels le département du Calvados, et principalement l'agglomération caennaise, joue aujourd'hui un rôle essentiel, sur le plan international, dans le développement de la recherche scientifique et des nouvelles technologies.

Le symbole de la richesse du territoire caennais en matière d'innovation est le plateau Nord de l'agglomération caennaise qui représente un enjeu majeur pour le développement économique et le rayonnement du Calvados sur le plan international. Siège d'équipements de recherche scientifiques de dimensions nationale et européenne, notamment le GANIL, Cyceron et le Centre François Baclesse, ce plateau devrait accueillir dans les prochains mois de vastes projets tels que SPIRAL 2 qui sera une extension du GANIL, ARCHADE, pôle de recherche et de santé en neurosciences et en cancérologie, ainsi que la Maison des matériaux.

Le département du Calvados a continué à subir en 2014 les effets néfastes de la crise économique qui, depuis 2008, dégrade la **situation économique** et perturbe l'emploi dans tous les pays européens.

Cette crise a fragilisé le tissu économique local, en particulier dans des secteurs clés tels que l'automobile et la micro-électronique.

Durant l'année 2014, l'activité économique est demeurée stagnante en raison du taux très faible de la croissance nationale et de l'atonie de la conjoncture économique qui en a résulté. Cette situation s'est traduite par une érosion continue de l'emploi durant le premier semestre de l'année 2014. Cependant, à la fin de ce premier semestre, le département a connu une activité économique globalement soutenue du fait d'une forte présence touristique stimulée par les commémorations du 70^{ème} anniversaire du Débarquement, les Jeux Équestres Mondiaux et les championnats du monde de kayak-polo. Malheureusement, les emplois créés grâce cette conjoncture exceptionnelle, notamment dans les secteurs de l'hébergement

et de la restauration, étaient essentiellement saisonniers et le chômage a repris sa courbe ascendante aux troisième et au quatrième trimestres de l'année 2014 :

- taux de chômage au premier trimestre : 9,5 % ;
- taux de chômage au deuxième trimestre : 9,5 % ;
- taux de chômage au troisième trimestre : 9,8 % ;
- taux de chômage au quatrième trimestre : 9,8 %.

Ainsi, de décembre 2013 à décembre 2014, le chômage a augmenté de 6,1 % pour l'ensemble des chômeurs de catégorie A, c'est-à-dire les demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, et de 7,1 % pour l'ensemble des chômeurs toutes catégories confondus.

La baisse de l'emploi en 2014 a concerné pratiquement tous les secteurs d'activité, en particulier l'industrie, la construction, et le secteur tertiaire.

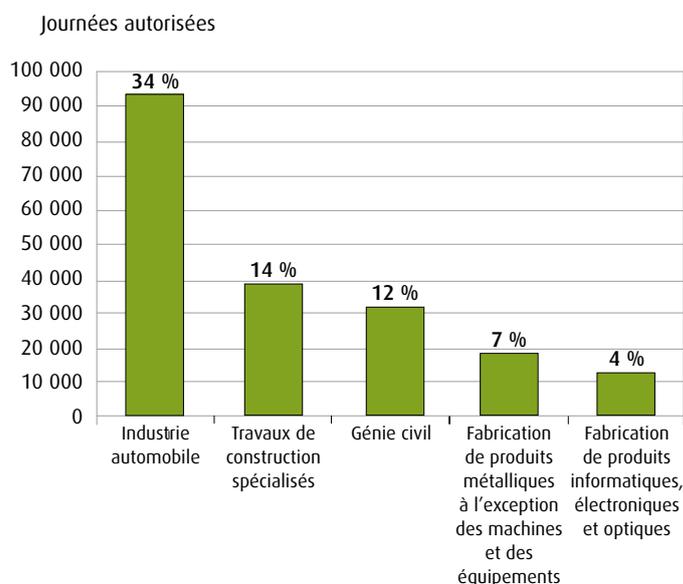
4 ^e trimestre 2014	Calvados		Basse-Normandie	France
	Nombre	%		
Industrie	32 515		83 776	3 143 412
<i>évolution sur le trimestre</i>	-118	-0,4 %	-0,1 %	-0,3 %
<i>évolution sur un an</i>	-539	-1,6 %	-1,0 %	-1,1 %
Construction	14 456		33 054	1 349 953
<i>évolution sur le trimestre</i>	-273	-1,9 %	-0,9 %	-1,0 %
<i>évolution sur un an</i>	-602	-4,0 %	-3,2 %	-3,3 %
Tertiaire	107 504		193 081	10 890 958
<i>évolution sur le trimestre</i>	-282	-0,3 %	+0,3 %	+0,4 %
<i>évolution sur un an</i>	-641	-0,6 %	-0,3 %	+0,3 %
Ensemble des secteurs	154 475		309 910	15 384 322
<i>évolution sur le trimestre</i>	-674	-0,4 %	+0,1 %	+0,1 %
<i>évolution sur un an</i>	-1 782	-1,1 %	-0,8 %	-0,3 %

Pour ce qui concerne l'ancienneté de la demande d'emploi, il a pu être observé que le chômage de courte durée (moins d'un an) a crû faiblement, soit 2,8 %, alors que le chômage de longue durée (plus d'un an) a augmenté sensiblement puisqu'il s'est élevé à 11,4 %.

L'interim a progressé dans la proportion d'environ 8,5 % de juin 2013 à juin 2014. Cette évolution a surtout été palpable dans les secteurs de l'industrie, du tertiaire, de l'agroalimentaire, des transports et de la logistique.

Le recours à l'activité partielle a connu une décroissance assez sensible durant les neuf premiers mois de 2014. Les cinq secteurs les plus demandeurs en activité partielle ont été : l'in-

dustrie automobile, la construction, les industries des équipements mécaniques, la métallurgie, la santé et l'action sociale. Sur la période de douze mois compris entre le mois de mars 2014 et le mois de mars 2015, 71 % de la demande a été concentrée sur cinq secteurs, en particulier sur le secteur de l'industrie automobile :



L'aide au développement économique

Les emplois aidés

Le Gouvernement a confirmé en 2014 son souhait de voir se poursuivre et s'intensifier les efforts engagés depuis deux ans en direction des publics les plus éloignés du marché du travail. Dans cet esprit, il a confirmé que les emplois aidés constituaient un élément essentiel de la politique de l'État en faveur de l'emploi et devaient permettre de contribuer efficacement à la prévention et à la lutte contre le chômage.

Dans le Calvados, des efforts ont été déployés pour relancer en permanence le dispositif des **contrats uniques d'insertion (CUI)**. Grâce aux initiatives et à la détermination des services de l'État, 3 363 contrats d'accompagnement à l'emploi (CAE) ont été prescrits dans le secteur non marchand et 840 contrats initiative emploi (CIE) ont été prescrits dans le secteur marchand. Ces chiffres s'élevaient à 4 923 CAE et 781 CIE en 2013.

Le dispositif des **emplois d'avenir**, créé par le Gouvernement dans l'objectif de permettre aux jeunes peu ou pas qualifiés de bénéficier d'une première expérience professionnelle et d'acquérir ainsi les compétences nécessaires pour s'insérer sur le marché du travail, a connu une évolution stable en 2014 dans le Calvados. En effet, 694 emplois d'avenir (456 dans le secteur non marchand et 238 dans le secteur marchand) ont été prescrits en 2014 contre 714 en 2013.

Les **contrats de génération** qui ont pour finalité de promouvoir l'emploi des jeunes sur des contrats à durée indéterminée tout en favorisant le maintien dans l'emploi des seniors, et favoriser ainsi la transmission des compétences et des sa-

voir-faire, ont donné lieu à des résultats satisfaisants en 2014.

Ainsi :

- pour ce qui concerne les accords déposés :
 - * 11 dépôts ont été effectués pour les entreprises de 50 à 299 salariés
 - * 17 dépôts ont été effectués pour les entreprises de 300 salariés et plus
- pour ce qui concerne les plans d'actions déposés :
 - * 4 dépôts ont été effectués pour les entreprises de 50 à 299 salariés
 - * 16 dépôts ont été effectués pour les entreprises de 300 salariés et plus.

La stratégie pour la relance et le soutien de l'emploi

Dans le discours de politique générale qu'il a prononcé le 28 avril 2014 à la Maison de la chimie, le Premier ministre a indiqué : « *L'enjeu c'est de créer les conditions d'une croissance durable dans notre pays et c'est l'esprit et la lettre du pacte de responsabilité et de solidarité* ».



Le **pacte de responsabilité et de solidarité** a donc été une nouvelle étape de la politique du Gouvernement pour relancer la croissance et l'emploi en France. Dans cet objec-

tif, le Gouvernement a institué des dispositions destinées à accélérer les créations d'emplois par les entreprises, d'une part, et à augmenter le pouvoir d'achat des foyers modestes, d'autre part. Pour ce qui concerne les créations d'emplois par les entreprises, le pacte a prévu trois leviers essentiels pour relancer l'embauche et l'investissement : la baisse du coût du travail notamment grâce à la baisse des cotisations patronales, la réduction des impôts des entreprises, la simplification des procédures administratives. Pour les salariés et les ménages, le pacte a créé deux catégories de mesures qui visent respectivement à l'augmentation des salaires et à la réduction des impôts. Le but du pacte de responsabilité et de solidarité est donc de d'améliorer la compétitivité des entreprises afin de leur permettre de développer l'investissement et l'emploi.

Dans la droite ligne de la demande gouvernementale des réunions d'information ont été organisées au sein de chacun des quatre arrondissements à l'intention des chefs d'entreprises, des élus, des partenaires économiques, et des représentants des organisations syndicales, afin de leur exposer en détail les différentes mesures instituées. Ces réunions se sont déroulées selon le calendrier suivant :

- arrondissement de Lisieux : 25 juin 2014 ;
- arrondissement de Bayeux : le 30 juin 2014 ;
- arrondissement de Vire : le 1^{er} juillet 2014 ;
- arrondissement de Caen : le 10 juillet 2014.



Présentation du pacte de responsabilité à Vire le 1^{er} juillet 2014

Par ailleurs, mesure phare du **pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi** entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013, le **crédit d'impôt** pour la compétitivité et l'emploi est devenu une réalité fiscale pour les entreprises en 2014. Il a pour objectif de redonner aux entreprises, grâce à une baisse du coût du travail, des marges de manoeuvre pour investir, prospecter de nouveaux marchés, innover, recruter, restaurer leur fond de roulement, ou accompagner la transition écologique et énergétique.

Cet avantage fiscal concerne toutes les entreprises employant des salariés. Il équivaut à une baisse de charges sociales et leur permet de bénéficier d'une économie d'impôt substantielle. Pour 2014, cette économie a représenté en effet 6% de la masse salariale versée par l'entreprise, à l'exception des salaires supérieurs à 2,5 fois le SMIC.

Dans le département, 4 917 entreprises ont bénéficié en 2014 d'imputation ou de remboursement de crédit d'impôt pour un montant total de 47,7 millions d'euros.

- La coordination des opérations au plan local revêt une importance prépondérante. Le 3 octobre 2013, le préfet de la région Basse-Normandie et le président du conseil régional ont signé une charte de l'animation territoriale Économie-Emploi-Formation pour la Basse-Normandie. Cette charte prévoit la création, dans chaque zone géographique d'animation, d'un **comité opérationnel territorial économie-emploi-formation (COTEEF)**, co-animé, pour l'État, par le sous-préfet d'arrondissement ou son représentant et, pour la Région, par l'un des directeurs concernés au titre de l'économie, de l'emploi ou de la formation, ou son représentant. Cette instance a pour mission d'assurer un partage des diagnostics locaux avec tous les acteurs du territoire, dans les champs de l'économie, de l'emploi et de la formation, et d'assurer la cohérence des projets et des initiatives locales dans le cadre des politiques de l'État et de la Région.

Dans le département ces dispositions ont été mises en place dès le début de l'année 2014 et les COTEEF ont été réunis plusieurs fois au sein des différentes zones géographiques d'animation :

- Bayeux : 7 réunions ;
- Caen : 7 réunions ;
- Pays d'Auge : 7 réunions ;
- Vire : 4 réunions.

Le soutien des jeunes

L'aide aux jeunes à la recherche d'un emploi constitue une priorité du Gouvernement. Dans cet objectif, de nouveaux dispositifs ont été mis en place par le Gouvernement en 2014 afin de leur donner des chances supplémentaires de réussir leur insertion professionnelle et d'entrer dans le monde du travail.

Dans cet objectif, le Gouvernement a souhaité promouvoir une nouvelle campagne destinée à relancer la mobilisation collective en faveur de **l'apprentissage**. Lors de l'allocution qu'il a



Revue RELETS - JF Hamon

prononcée le 19 septembre 2014 à l'occasion des Assises de l'apprentissage, le Premier ministre a rappelé que notre pays a pour obligation d'insérer davantage de jeunes, de répondre plus complètement aux besoins de l'économie et de permettre que nous puissions réduire le chômage. Il a affirmé que « *Le premier levier c'est que l'État montre l'exemple avec les collectivités publiques en accueillant des apprentis en plus grand nombre qu'aujourd'hui, avec pour objectif que d'ici deux ans l'État puisse accueillir 10 000 apprentis* ».

Afin de mettre en oeuvre cette action, le préfet Jean CHARBONNIAUD a procédé, le 20 octobre 2014, au lancement du plan de mobilisation pour le développement de l'apprentissage en Basse-Normandie. Il a confirmé à cet effet que les objectifs de ce plan de mobilisation consistent à :

- valoriser l'image de l'apprentissage auprès des entreprises, des jeunes, des familles et des relais d'information ;
- maintenir 10 000 places d'apprentis en Basse-Normandie ;
- contenir la baisse des effectifs à moins de 5 % dans tous les secteurs.

Souhaitant donner une image concrète à ce plan de mobilisation pour le développement de l'apprentissage, il a visité, ce même jour, l'entreprise SA SAIRC Outillage implantée à Soliers, spécialisée dans l'étude, la fabrication et l'affûtage d'outils coupants destinés à l'usinage de métaux, composites, bois et cartons.

L'aide aux entreprises en difficulté

L'**aide aux entreprises en difficulté** a constitué, comme les années précédentes, une priorité pour les services de l'État. Dans cet esprit, les instances administratives qui ont été plus particulièrement en charge de l'examen des difficultés financières rencontrées par les entreprises ainsi que les problèmes liés au financement de l'économie, ont eu une activité soutenue en 2014 :

- le comité départemental d'examen des difficultés de financement des entreprises du Calvados (CODEFI), qui a en charge le suivi des entreprises de moins de 400 salariés, a examiné 17 dossiers ;



Visite par le préfet CHARBONNIAUD de la SA SAIRC Outillage à Soliers



photo du Journal La Manche libre

Visite de l'entreprise Guy Degrenne

- la commission des chefs de services financiers (CCSF), instance de concertation et de coordination départementale qui peut accorder des plans de règlement de dettes publiques aux entreprises en difficulté, a tenu 7 réunions et a examiné 36 dossiers ;
- la mission d'expertise économique et financière (MEEF), qui apporte son appui au préfet et aux décideurs publics sur la bonne utilisation des fonds publics et sur les projets d'investissement publics, a effectué 4 études pour un montant total de 64,6 M€.

Les instances de soutien économique aux entreprises ont surtout été saisies par des entreprises du secteur de l'industrie manufacturière, du commerce, de la communication et des activités techniques. Le nombre de saisine de ces instances est resté stable entre 2013 et 2014.

Conscient de la nécessité de promouvoir l'économie locale et d'encourager le dynamisme des entrepreneurs, le préfet Jean CHARBONNIAUD a rencontré de nombreuses fois des dirigeants d'entreprises afin d'avoir une vision concrète de l'activité économique locale dans les différents secteurs de production. Ainsi, lors d'une visite à Vire, le 17 novembre 2014, en présence de la sous-préfète de Vire, le préfet a salué le dynamisme du bassin économique virois. Il a visité, d'une part,

l'entreprise SEPROLEC, spécialisée dans la production de cartes électroniques, qui a bénéficié d'une prime d'aménagement du territoire et d'un crédit d'impôt pour le financement de ses travaux d'extension et pour l'acquisition de nouveaux équipements et, d'autre part, l'entreprise GUY DEGRENNE, spécialisée dans les arts de la table, qui a reçu une aide à l'industrialisation pour ses investissements et ses travaux de modernisation.

Les conventions de revitalisation

Les **conventions de revitalisation**, qui sont obligatoires pour les entreprises de plus de 1 000 salariés qui envisagent de licencier l'ensemble ou une partie de leur personnel, sont un outil particulièrement efficace pour la lutte en faveur de l'emploi puisqu'elles prévoient l'obligation, pour ces entreprises, de créer un nombre d'emplois au moins équivalent aux emplois perdus au moyen d'actions et d'initiatives financées par elles-mêmes.

Sept conventions de revitalisation sont en cours dans le département du Calvados et font l'objet d'une attention soutenue de la part des services de la préfecture et de l'Unité Territoriale du Calvados de la DIRECCTE.

Quatre de ces conventions de revitalisation ont été signées en 2014 :

Entreprises	Secteur d'activité	Nombre de licenciements	Nombre d'emplois pris en compte dans la convention	Contribution de l'entreprise
SCHNEIDER-ELECTRIC (Bourguébus)	Fabrication de petits automates pour la gestion de l'énergie	42	42	180.000 €
NXP (Caen)	Fabrication de composants électroniques	80	43	245.998,54 €
MECACORP (Vire)	Fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques	47	47	134.440,68 €
ALLIS	Fabrication de plats préparés	86	71	202.445,00 €

La lutte contre la fraude

La **fraude** est un fléau car elle représente une atteinte grave aux règles de droit et a des incidences défavorable sur la situation de l'emploi.

■ Le travail illégal comprend six catégories d'infractions définies par le code du travail : le travail frauduleux par dissimulation d'activité, d'emploi salarié ou d'heures salariées, le marchandage, le prêt illicite de main d'oeuvre, l'emploi d'étranger sans titre l'autorisant à travailler, le cumul irrégulier d'emplois et les fraudes aux revenus de remplacement.

Ces infractions peuvent être considérées comme une atteinte à l'ordre public social car elles facilitent l'exclusion, la précarité ainsi que l'évasion fiscale. Elles sont par ailleurs source de concurrence déloyale pour les professionnels.

A ce titre, la lutte contre le travail illégal constitue une priorité gouvernementale ainsi que l'a rappelé le Premier ministre lors de la tenue de la commission nationale de lutte contre le travail illégal réunie sous sa présidence le 12 février 2015.

Dans ce cadre, 64 procédures ont été ouvertes en 2014 dans le département du Calvados au titre de la lutte contre le travail illégal. 211 infractions ont été relevées et 178 victimes ont été identifiées. Le nombre d'infractions relevé était de 62 par an pour chacune des dix dernières années.

Un tiers de ces procédures ont été engagées à l'occasion d'opérations menées conjointement par plusieurs corps de contrôle : inspection du travail, URSSAF, gendarmerie, police, direction régionale des finances publiques et Mutualité sociale agricole. Ces opérations ont permis de contrôler 72 entreprises et 450 salariés. Elles ont concerné principalement les secteurs de la construction, de l'hôtellerie, de la restauration et des ateliers ostréicoles.

Toutes opérations confondues, les infractions les plus fréquemment constatées demeurent stables dans le temps. Il s'agit de ce que l'on appelle couramment le «travail au noir», c'est-à-dire, dans les deux tiers des cas : la dissimulation de salariés et la dissimulation d'activités professionnelles et, dans un tiers des cas : l'emploi d'étranger sans titre de travail et le prêt illicite de main d'oeuvre.

En 2014, le comité opérationnel départemental anti-fraudes (CODAF) s'est réuni quatre fois en formation restreinte pour examiner les problèmes liés au travail illégal. Il s'est penché notamment sur les actions à mettre en place dans le cadre de la préparation du 70^e anniversaire du Débarquement, sur le chantier de la médiathèque et celui du nouveau palais de justice et sur les installations ostréicoles.

■ Le combat contre les illégalités d'ordre social et fiscal constitue également un pan important de la lutte contre la fraude. Les services de l'État se sont donc fortement mobilisés, en liaison avec leurs partenaires, pour intensifier et rendre plus efficace les actions conduites en ce domaine dans le département. Trois réunions de travail se sont ainsi tenues à l'initiative de la préfecture du Calvados, avec la collaboration de la vice-procureure du Tribunal de grande instance de Caen. Le partenariat entre les services est devenu plus effectif et plus collectif, ce qui a permis d'augmenter le nombre d'opérations conjointes.

Dans ces conditions, 31 fiches-actions ont été établies dans le département en 2014 et envoyées au niveau national pour examen.

Ces réunions ont été également l'occasion de renforcer la compétence des partenaires, notamment d'organiser des formations pour les membres du comité opérationnel départemental anti-fraudes.

L'état promeut une politique de cohésion sociale

Le Gouvernement a souligné à plusieurs reprises sa volonté de trouver des réponses concrètes aux problèmes rencontrés par les citoyens pour se loger ou pour rénover leur habitation et pour parvenir à mettre en place un développement équilibré et équitable des quartiers. Dans ce même objectif d'égalité et de cohésion, le Gouvernement a souhaité également donner à chaque citoyen la possibilité de s'épanouir et de bénéficier d'une offre éducative de qualité qui prenne en compte ses aspirations et ses spécificités.

Le logement, l'hébergement et la politique de la ville

Le logement

Afin d'atteindre ces objectifs, l'État intervient au niveau du parc privé et du parc public en aidant la rénovation des logements existants et en encourageant la production neuve. Cette intervention contribue à la construction de la ville durable préconisée par le Gouvernement.

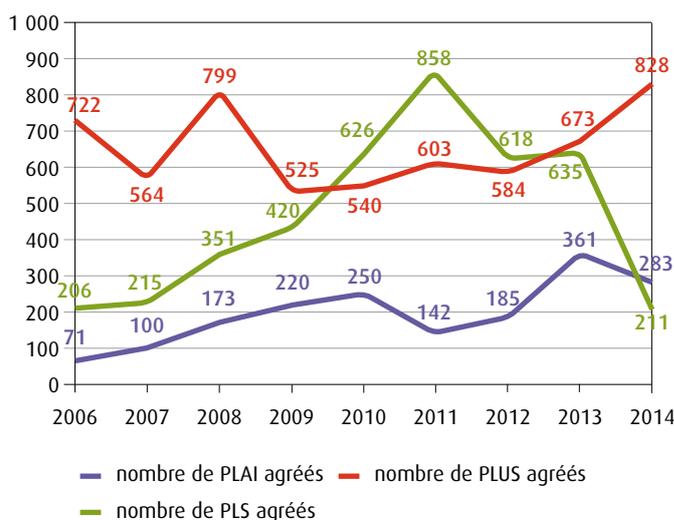
■ Les logements sociaux

Dans cet esprit, L'État soutient la production de **logements sociaux** pour les personnes à revenus modestes et très modestes qui sont confrontées à des difficultés pour se loger sur le marché privé. Le parc social propose ainsi environ 50 000 logements dans le Calvados. Il se développe chaque année grâce aux opérations menées par les bailleurs sociaux et financées par les aides à la pierre.

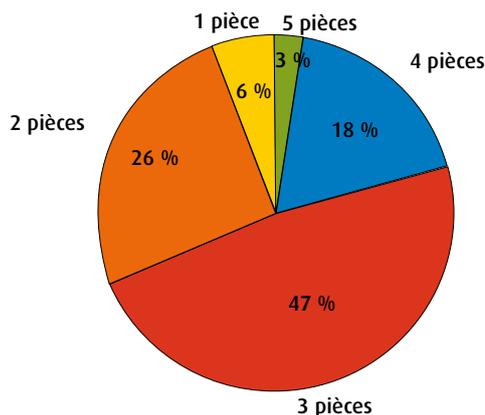
Le bilan demeure positif pour l'année 2014 grâce notamment à la mobilisation des bailleurs sociaux du département. Le soutien à la production du logement social contribue ainsi, non seulement à offrir de nouveaux logements, mais aussi à soutenir l'économie de la construction.

Évolution du nombre de logements locatifs sociaux agréés dans le Calvados

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
PLAI	71	100	173	220	250	142	185	361	283
PLUS	722	564	799	525	540	603	584	673	828
PLS	206	215	351	420	626	858	618	635	211
Total	999	879	1 323	1 165	1 416	1 603	1 387	1 669	1 322



Cette année 2014, 1 500 nouveaux logements ont fait l'objet d'un agrément pour être construits dans les deux ans à venir.



Les aides de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH)

Les actions de **l'agence nationale de l'habitat (ANAH)** ont porté en priorité en 2014 sur la rénovation des logements anciens, la rénovation énergétique des habitations ainsi que sur la lutte contre l'habitat indigne et dégradé. L'accent a été mis tout particulièrement sur cette lutte contre l'habitat indigne promue par le législateur dans la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (loi « ALUR ») du 24 mars 2014.

Dans le département du Calvados, les services de l'État se sont mobilisés afin de répondre aux attentes des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs qui souhaitent rénover leur logement dégradé ou équiper leur habitation des équipements nécessaires pour une meilleure autonomie des personnes.

Au cours de l'année 2014, 717 logements ont bénéficié d'un soutien de 5,6 M€ de subventions de l'ANAH contre 491 logements pour 3,7 M€ en 2013. Par ailleurs, 1,9 M€ d'aides du fonds d'aide à la rénovation thermique ont été attribuées en 2014 pour la réalisation de travaux favorisant l'autonomie, la remise en état d'habitats dégradés ou la lutte contre les pertes énergétiques. Cette somme s'élevait 1,1 M€ en 2013.

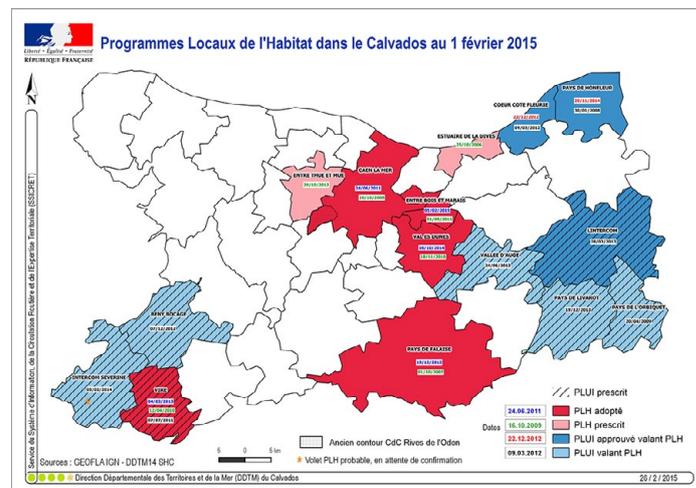
La direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) accompagne l'émergence de quartiers durables et d'écoquartiers dans les zones rurales et urbaines. En 2014, cet accompagnement s'est traduit par la sélection de la commune d'Orbec à la suite de l'appel à manifestation d'intérêt national lancé par le Ministère du logement, l'Anah et le Conseil général de l'environnement et du développement durable. Les communes de Condé sur Noireau et de Falaise ont également bénéficié d'un accompagnement qui se poursuivra en 2015.

Grâce au renouvellement du contrat local d'engagement signé le 30 décembre 2013, un plus grand nombre de ménages peuvent aujourd'hui bénéficier des aides de l'ANAH. Les taux de subvention accordés à ces propriétaires en matière de lutte contre la précarité énergétique ont été augmentés de 20 à 35 % et de 35 à 50 % selon les ressources. De surcroît, les propriétaires bailleurs peuvent désormais bénéficier de subventions pour les seuls travaux de lutte contre la précarité énergétique à condition que ces travaux permettent une amélioration de la performance énergétique de 35 %.

En 2014, l'objectif de rénover 360 logements contre 259 en 2013 a été atteint avec 4,9 M€ de crédits de l'ANAH.

Les programmes locaux de l'habitat

Le programme local de l'habitat (PLH) est un outil de pilotage intercommunal qui identifie sur les territoires les besoins et l'offre en logement et en hébergement. Ce programme pluriannuel permet d'afficher les moyens financiers nécessaires ainsi que l'échéancier prévisionnel de mise en œuvre nécessaire pour atteindre les objectifs fixés sur le plan quantitatif comme sur le plan qualitatif. Le PLH s'articule avec les autres politiques de planification (SCOT, PLU, PLU intercommunal). Il s'agit d'identifier les leviers permettant, d'une part, de lutter contre la précarité énergétique, l'habitat dégradé et l'habitat indigne et, d'autre part, de produire du logement adapté aux besoins locaux.



Les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) est un dispositif destiné à aider les propriétaires à entretenir leur patrimoine sur un territoire déterminé. Elle vise à améliorer les conditions de vie des ménages en réhabilitant leur logement grâce à une convention signée avec une collectivité territoriale. Cette convention fixe des objectifs et les moyens déployés pour les atteindre.

Huit opérations programmées d'amélioration de l'habitat ont été mises en place en 2014 dans le Calvados. Six sont aujourd'hui opérationnelles : les OPAH respectivement portées par la communauté de communes du pays de l'Orbiquet, la communauté de communes Coeur Côte Fleurie, la communauté de communes Bayeux Intercom, la communauté de communes Intercom Séverine, la communauté de communes de Vire et la Ville de Caen. Les deux autres : l'OPAH de la communauté de communes du pays de Falaise et l'OPAH de la communauté de communes du pays de Condé et de la Druance sont encore à l'étude.

L'accueil et le logement des personnes défavorisées

Au regard des diagnostics et des bilans effectués devant le comité de pilotage du plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, la nécessité de mieux adapter le parc de logement social aux besoins des ménages les plus en difficulté en créant des petits logements en plus grand nombre a été clairement affirmée.

Instance créée dans chaque arrondissement pour favoriser l'accès prioritaire au logement, pour trouver des solutions adaptées aux ménages exclus du logement ou en voie d'exclusion et pour faciliter l'observation de la situation du mal logement, la **commission d'examen des situations (CODESI)** a examiné 918 dossiers au total en 2014 contre 922 en 2013 :

- 622 dans l'arrondissement de Caen contre 604 en 2013,
- 47 dans l'arrondissement de Bayeux contre 77 en 2013,
- 243 dans l'arrondissement Lisieux contre 233 en 2013,
- 6 dans l'arrondissement de Vire contre 8 en 2013.

Dans ces commissions, les bailleurs sociaux ont été fortement incités à s'engager sur le relogement des ménages prioritaires. En 2014, 3 453 décisions ont ainsi été prises par les bailleurs dont 338 relogements effectifs.

La **commission de médiation** qui met en oeuvre le droit au logement opposable institué par la loi du 5 mars 2007 a connu en 2014 une recrudescence de son activité. 229 recours ont été instruits ce qui représente une augmentation de 23 % par rapport à 2013. La commission a rendu 75 décisions favorables pour un relogement dans le parc social et 56 décisions pour l'orientation ou la réorientation vers une structure d'hébergement.

L'hébergement d'urgence, le plan hivernal et l'accueil des demandeurs d'asile

En 2014, **l'accueil des personnes sans abri et l'hébergement d'urgence** ont été au coeur des préoccupations de l'État. En outre, l'impact des grands événements s'est fait sentir dans le domaine de l'hébergement. L'afflux de nombreux touristes a en effet limité les capacités hôtelières mises à la disposition du 115 pour l'accueil des personnes en grande précarité. La direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) s'est donc attachée à rechercher des alternatives pour éviter un trop grand nombre de remises à la rue. C'est ainsi qu'avec le concours de la ville de Caen, l'appui du centre communal d'action sociale et le partenariat de l'Association des amis de Jean

Bosco, les anciens locaux du Cap Horn ont été réouverts pour l'hébergement de familles avec enfants.

En dehors de ces événements particuliers, face à l'augmentation constante des demandes d'hébergement, plusieurs mesures ont été prises dans l'objectif de réduire le nombre de personnes sans abri, de rationaliser l'utilisation des crédits et de garantir la continuité des services structurants.

Ainsi, deux appels à projets ont permis de créer dans l'agglomération caennaise :

- 120 places d'hébergement d'urgence généraliste sous la forme de modules mobiles ;
- 100 places d'hébergement d'urgence destiné aux demandeurs d'asile.

Par ailleurs, des mesures particulières ont été prises en 2014 pour obtenir des capacités supplémentaires d'accueil :

- la restructuration du foyer Jacques Cornu à Bayeux ;
- l'ouverture de la résidence hôtelière à vocation sociale située à Colombelles, gérée par l'association Revivre qui met à la disposition du 115 un tiers de ses 72 places, les deux autres tiers se répartissant de manière égale entre les bénéficiaires de la formation professionnelle et le public habituel d'établissement hôtelier commercial ;
- l'ouverture de la résidence accueil du Mittois gérée par l'association Vie et Partage ;

à Saint Pierre sur Dives.

Enfin dans le cadre du plan hivernal, l'État a mobilisé des moyens supplémentaires en relation avec la ville de Caen, grâce à la mise à disposition de la salle de la Haie Vignée, pour un potentiel maximum de 40 places avec une gestion du site assurée par l'ACSEA.



Le centre d'hébergement de Mondeville

le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

Les efforts se sont poursuivis en 2014 pour la mise oeuvre du **plan quinquennal de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale** lancé par le Gouvernement en 2013. Des études ont été réalisées tout au long de l'année 2014, en liaison avec l'ensemble des partenaires concernés, afin de mettre en place les actions appropriées pour parvenir à lutter efficacement contre la précarité. Le problème de l'hébergement qui revêt un intérêt majeur dans ce plan de lutte contre la pauvreté a fait l'objet d'une attention toute particulière. Conformément aux instructions du Ministère du logement et de l'égalité des territoires, un diagnostic territorial permettant de recenser toutes les situations à prendre en charge en termes de mal-logement et d'absence de logement est en cours de réalisation.

Un comité, composé de représentants des différents services déconcentrés des administrations civiles de l'État, de l'Agence régionale de santé de Basse-Normandie et du conseil général du Calvados continue à se réunir régulièrement afin de définir le programme de travail et garantir le bon avancement de la démarche.

La nouvelle politique de la ville

L'année 2014 a été la première année de mise en oeuvre de la **réforme de la politique de la ville**. Instituée par les dispositions de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 et son décret d'application n° 2014-767 du 3 juillet 2014, cette réforme repose sur une géographie prioritaire révisée, élaborée sur la base d'un critère de densité de bas revenus. Elle vise en effet à recentrer la politique de la ville sur les territoires qui rencontrent les difficultés les plus importantes et qui souffrent le plus de pauvreté.

Afin de définir les nouveaux zonages de cette géographie prioritaire, une concertation a été engagée par la direction départementale de la cohésion sociale durant l'été 2014, à partir des propositions du commissariat général à l'égalité des territoires, avec l'ensemble des élus du département pour la mise en oeuvre de cette réforme sur la politique de la ville. Le 13 juin 2014, une liste provisoire des **nouveaux quartiers prioritaires** a été communiquée par la Ministre chargée de la ville aux préfets ainsi qu'aux maires des communes concernées. Des concertations avec les élus ont été organisées à partir de cette liste pour circonscrire les contours exacts de ces quartiers prioritaires.

Par décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 a été fixée la liste définitive des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains. Pour le département du Calvados, les quartiers prioritaires suivants ont été retenus :

Communes	Quartiers
Caen	Chemin Vert Grâce de Dieu Guérinière Pierre Heuzé Calvaire Saint Pierre
Colombelles	Colombelles centre ville
Hérouville Saint Clair	Grande Delle Le Val Belles Portes Grand Parc Haute Folie
Lisieux	Hauteville
Honfleur	Casteloup - Marronniers

La loi du 21 février 2014 a inscrit pour la première fois le principe de co-construction des projets avec les habitants en instaurant le «contrat de ville» qui est unique, global et inter-communal.

Ces nouveaux contrats de ville ont vocation à remplacer les contrats urbains de cohésion sociale, et deviendront le contrat unique de référence de la politique de la ville et des politiques menées en faveur des quartiers prioritaires.

Le contrat de ville constitue un cadre unique reposant sur trois piliers :

- le pilier *cohésion sociale* qui vise à réduire la pauvreté et à encourager l'égalité des chances, en favorisant l'accès aux loisirs, aux droits et aux services, la réussite éducative, la participation des habitants et la promotion de la citoyenneté ;
- le pilier *cadre de vie et renouvellement urbain* qui vise à améliorer de façon significative la vie quotidienne : implication des habitants dans la gestion de l'espace urbain, sensibilisation aux actions éco-responsables, mise en oeuvre de la gestion urbaine de proximité ;
- le pilier *développement économique et emploi* qui vise à réduire de moitié les écarts de taux d'emploi entre les territoires prioritaires et l'agglomération de référence. Il s'agit notamment d'accompagner le développement économique des quartiers, de renforcer l'accès à l'emploi et à la formation des habitants, de restructurer les espaces commerciaux et artisanaux.

Dans le département du Calvados, le contrat de ville qui porte sur les quartiers prioritaires de l'agglomération caennaise c'est-à-dire Caen, Colombelles et Hérouville Saint Clair, ainsi que les deux contrats qui concernent respectivement les deux communes de Lisieux et de Honfleur, sont en cours d'élaboration.

Les deux déléguées du préfet ont été chargées à la fin de l'année 2014 de l'élaboration du point de vue de l'État pour l'agglomération caennaise, en lien avec les partenaires de la communauté d'agglomération de Caen-La-Mer. Pour les communes de Honfleur et de Lisieux, la démarche conjointe de l'État et des collectivités a démarré au dernier trimestre 2014.

Le nouveau programme national de renouvellement urbain

L'agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) a décidé, lors de la réunion de son conseil d'administration du 15 décembre, de cibler au niveau national 200 quartiers prioritaires d'intérêt national qui auront vocation à bénéficier de subventions de l'ANRU.

Pour le département du Calvados, le quartier de Hauteville a été retenu au titre de ces quartiers prioritaires d'intérêt national. La ville de Lisieux devra donc signer un protocole de préfiguration pour arrêter les intentions de son projet sur ce quartier après la signature du contrat de ville.

En complément de ces quartiers d'intérêt national, 200 quartiers d'intérêt régional devront être identifiés. Il appartiendra à chaque préfet de région de choisir, en accord avec le conseil régional et après concertation avec les collectivités, les quartiers susceptibles de s'inscrire dans cette seconde catégorie de sites qui bénéficieront également de financements de l'ANRU.

L'offre éducative et les actions en faveur de la jeunesse et des sports

L'offre éducative

La Ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a affirmé que la jeunesse est une des priorités du quinquennat. Elle a engagé à la fin du mois de novembre 2014 la nouvelle stratégie conçue par le Gouvernement pour prévenir et vaincre le décrochage scolaire et donner aux jeunes une nouvelle chance de qualification. A cet effet, un plan d'actions dénommé «Tous mobilisés contre le décrochage scolaire» a été mis en place par le Gouvernement le 21 novembre 2014. Ce plan d'actions comporte trois axes :

- mobiliser toutes les forces contre le décrochage par une meilleure information des enfants et de leurs familles sur les solutions de formation et d'accompagnement individualisé ;
- faire le choix de la prévention, notamment en proposant des formations aux enseignants pour les aider à mieux repérer les signes avant-coureurs du décrochage ;
- donner aux jeunes une nouvelle chance de se qualifier en les accompagnant dans l'élaboration de leur projet professionnel et en assurant un suivi de leur parcours.

■ L'amélioration de la réussite éducative



La mise en oeuvre d'actions éducatives à l'école

Au regard de la convention pluriannuelle conclue entre le Ministère de l'éducation nationale et le Ministère chargé de la ville, la direction académique des services de l'éducation nationale a concentré ses moyens sur les futurs réseaux d'éducation prioritaire. En particulier, dans l'objectif d'une réduction significative des écarts de réussite scolaire par rapport à l'ensemble du territoire national, il a été prévu de mettre en places les mesures suivantes :

- permettre la scolarisation des enfants dès l'âge de deux ans conformément au dispositif « Scolarisation des moins de trois ans » ;
- porter une attention soutenue aux élèves rencontrant des difficultés prononcées en recourant aux enseignants spé-

Implantation des Emplois « Plus de maîtres que de classes » en Éducation Prioritaire et/ou dans les quartiers du Contrat de ville

Année	ETP	Éducation prioritaire	Politique de la ville	Écoles dotées
Rentrée 2013	21	35 % (7.5 ETP)	52 % (11 ETP)	29
Rentrée 2014	7	50 % (3.5 ETP)	64 % (4.5 ETP)	+ 11 nouvelles
TOTAL	28	39 % (11 ETP)	55 % (15.5 ETP)	40 soit 8 % des écoles du Calvados)

cialisés du RASED ou au dispositif « Plus de maîtres que de classes » ;

- faciliter la mise en oeuvre d'actions et de projets pédagogiques et éducatifs, notamment les parcours artistiques et culturels, l'éducation à la santé, à l'environnement et au développement durable, au moyen d'une coopération renforcée avec les parents d'élèves sur les temps scolaires, périscolaires, extra-scolaires ;
- mettre en place des mesures spécifiques destinées à aider les enseignants exerçant leur mission sur ces territoires : limitation du nombre d'élèves par classe, revalorisation du régime indemnitaire à la rentrée scolaire 2015, renforcement du nombre de remplaçants, et organisation de temps de formation et de concertation supplémentaires.

■ La prise en charge du décrochage scolaire

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 a placé au cœur des priorités de l'État **la lutte contre le décrochage scolaire**. Depuis 2006, le département s'était déjà inscrit dans cette démarche globale de repérage des jeunes décrocheurs à travers l'expérimentation « Prévention et traitement des sorties sans qualification ».

La mobilisation de tous les acteurs, notamment le référent départemental, l'inspecteur de l'éducation nationale en charge de l'information et de l'orientation, ainsi que les directeurs des centres d'information et d'orientation et les responsables de chaque plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs, a permis d'accompagner la mise en oeuvre effective du système interministériel d'échange d'informations sur chaque territoire. Cette application identifie les jeunes décrocheurs de plus de 16 ans, potentiellement sans solution et n'ayant pas obtenu un diplôme de niveau V, CAP, BEP, ou une certification intermédiaire du baccalauréat professionnel.

Au dernier bilan datant du mois de novembre 2014, les six plates-formes du Calvados, dans le cadre de la lutte contre le décrochage, ont assuré le suivi de 1 83 jeunes :

- 261 sont depuis de nouveau en formation initiale (dont 66 par apprentissage) ;



La lutte contre le décrochage scolaire est une priorité

- 51 sont en emploi ;
- 185 sont accompagnés ;
- 429 bénéficient d'un suivi par le réseau des Missions Locales ;
- 257 sans solution connue.

■ Les nouveaux rythmes scolaires

Mise en place au moment de la rentrée scolaire 2013 en vertu du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 dans l'objectif de permettre à tous les enfants de mieux apprendre à l'école et de pouvoir bénéficier d'activités péri-scolaires de qualité, **la nouvelle organisation des temps scolaires** qui instaure notamment 4 journées et demi d'école est devenue la règle générale à la rentrée scolaire 2014.

La circulaire du 19 décembre 2014 vise à promouvoir la généralisation des projets éducatifs territoriaux dans le cadre de la mise en oeuvre et du suivi de la réforme des rythmes scolaires dans le premier degré. Depuis la rentrée 2013 les collectivités territoriales, la direction académique des services de l'éducation nationale, la direction départementale de la cohésion sociale et la caisse d'allocations familiales se sont associées pour élaborer des projets de qualité au sein desquels l'offre périscolaire cherche à répondre aux besoins des élèves.

Dans le Calvados, 128 projets éducatifs territoriaux (PEDT) ont été présentés. Sur ces 128 PEDT, 95 ont été validés dont 62 conventions signées et 8 en cours de signature.

Les actions en faveur de la jeunesse et des sports

- La direction départementale de la cohésion sociale a accompagné cette année les organes déconcentrés des fédérations sportives dans le but de mettre en valeur leur **politique sportive**. Cette politique se poursuivra dans les années à venir, notamment dans le cadre de la réforme de l'instruction du centre national pour le développement du sport qui accorde une place prépondérante aux têtes de réseaux des différentes disciplines sportives. Cette structuration progressive du mouvement sportif permet d'accroître le dynamisme du secteur associatif représentant actuellement sur le territoire du Calvados 1 662 clubs affiliés, 163 789 licenciés et 1 092 salariés.

- La DDCS a également poursuivie son action pour le contrôle des **établissements d'accueil collectifs de mineurs**. A ce titre, 694 structures ont été déclarées auprès de la DDCS en 2014, soit 400 structures avec hébergement, 274 structures sans hébergement, ainsi que 20 sites réservés au secourisme.
- Le contrôle des **établissements d'activités physiques et sportives** a pareillement mobilisé les services de la DDCS qui, en 2014, ont visité 34 établissements sur les 840 structures déclarées.

Dans le cadre de cette activité, la DDCS a par ailleurs délivré 207 cartes professionnelles d'éducateurs sportif et a émis 265 avis sur les manifestations sportives organisées dans le département.

La lutte contre les violences faites aux femmes

Le Ministère de l'Intérieur s'est engagé résolument en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Il s'agit en effet d'une oeuvre de justice qui contribue à la modernisation de notre société.



Le 4^e plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, qui couvre la période 2014 à 2016, a fixé trois priorités :

- organiser l'action publique autour d'un principe : aucune violence déclarée ne doit rester sans réponse ;
- protéger les victimes, et notamment assurer leur mise à l'abri et un accompagnement spécifique ;
- sensibiliser la société afin que les violences faites aux femmes ne soient plus ni une fatalité ni un tabou.

La mise en oeuvre de ce plan, de même que l'adoption de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, ont permis des avancées significatives :

- l'ordonnance de protection a été renforcée ;
- l'éviction du conjoint violent est devenu la règle ;
- un numéro de téléphone disponible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 : le 39 19 a été mis en place, permettant aux femmes de bénéficier en permanence d'un dispositif d'alerte, avec l'intervention immédiate des forces de l'ordre ;
- l'accent a été mis sur la formation des professionnels ;
- le nombre d'intervenants sociaux auprès des forces de l'ordre a été augmenté.

Afin de permettre la concrétisation de ce plan au niveau du département, un «protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes», qui constituera la déclinaison locale de la feuille de route nationale dans le Calvados pour la période 2014-2018, a été signé le 25 novembre 2014 par 61 partenaires. Ceux-ci

comprennent notamment les forces de l'ordre, les professionnels de la justice les professionnels de santé, les représentants du Ministère de l'éducation nationale, les associations et trois intercommunalités : la communauté d'agglomération de Caen-La-Mer, la communauté de communes de la Côte fleurie, et la communauté de communes Coeur de Nacre. Ce protocole inclut la convention locale relative au traitement des mains courantes et aux procès-verbaux de renseignements judiciaires en matière de violences conjugales signée quelques jours plus tôt.



Signature du protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes en présence du préfet Charbonniaud

L'état assure la protection des populations

La protection des citoyens, notamment dans les domaines sanitaire, environnemental, réglementaire et économique, ainsi que la prévention des risques naturels et technologiques, constituent en toutes circonstances une préoccupation majeure des services de l'État.

La protection du consommateur

Le contrôle sanitaire des aliments

Le nombre global de contrôles réalisés en 2014 pour le contrôle de la **qualité et de la sécurité des aliments** a diminué par rapport aux années précédentes, conséquence inéluctable de la diminution des effectifs. 1 349 contrôles ont ainsi été effectués en 2014 contre 1 718 en 2013.

Le nombre de contrôles dans le secteur de la remise directe, c'est-à-dire essentiellement les établissements de restauration commerciale, les boulangeries-pâtisseries, les boucheries, demeure proportionnellement le plus important. Il peut être observé que ce sont les contrôles opérés dans le cadre de la préparation des grands événements qui ont révélé un plus grand nombre de manquements à la réglementation.

Les vérifications réalisées ont permis de constater :

- une stabilité des mesures administratives : 73 mesures de police administrative contre 72 en 2013,
- une légère diminution des suites contentieuses : 54 procès-verbaux contre 62 en 2013.

En 2014, le nombre de contrôles dans le secteur des abattoirs de boucherie et de volaille a mis en lumière une augmentation des mesures administratives et des suites pénales dans les abattoirs de boucherie et de volailles, notamment lors de manquements aux règles de la protection animale.

Le nombre de contrôles dans le secteur des alertes sanitaires est demeuré globalement stable avec une moyenne d'un évé-

nement sanitaire à gérer par semaine. Les caractéristiques les plus marquantes ont été :

- une forte augmentation des notifications de denrées non conformes impliquant la mise en oeuvre de mesures de gestion, en particulier des retraits ou des rappels : 46 en 2014 contre 35 en 2013 ;
- une diminution des toxi-infections alimentaires collectives : 8 en 2014 contre 18 en 2013.



Le contrôle sanitaire des aliments est une mission essentielle de l'État

Les contrôles afférents à la protection économique des consommateurs et au respect des réglementations

Le nombre de contrôles portant sur la **protection économique du consommateur** et sa sécurité dans le domaine du respect des réglementations a augmenté assez sensiblement durant les trois dernières années. Ainsi, ont pu être constatées :

- dans le domaine de la protection économique du consommateur : une augmentation des contrôles de 15% en

2014 par rapport à l'année 2013 qui peut être justifiée en partie par le contexte des grands événements qui se sont déroulés en 2014 ;

- dans le domaine du respect des réglementations nationales et européennes : une augmentation de 14 % des vérifications, soit une situation stable par rapport à l'année 2013.

Les principaux manquements constatés concernent :

- le défaut d'information du consommateur sur les prix ;
- les infractions relatives au démarchage à domicile ;
- les infractions relatives aux réglementations en matière de sécurité des produits et des services ;
- les pratiques commerciales trompeuses.

Les contrôles réalisés à l'occasion des Grands événements qui se sont déroulés en 2014

Un vaste programme des contrôles devant être réalisés dans le cadre de la préparation des grands événements a été élaboré au début de l'année pour cibler les secteurs d'activité, les zones géographiques et fixer un calendrier des contrôles.

Le bilan de ces contrôles peut être ainsi présenté :

Objets des contrôles	Objectifs fixés	Contrôles réalisés	% de réalisation
Hébergement :			
Hôtels	40	40	100 %
Campings	20	20	100 %
Chambres d'hôte	-	15	
Transports :			
Taxis	3 opérations	2 opérations	66 %
VTC	-	2 + 1 opération	
Location de véhicule	10	11	110 %
Tourisme :			
Musées, offices tourisme	10	27	270 %
Zoos	-	2	
Loisirs-spectacles	-	5	
Loisirs sportifs		10	
Excursions	4	4 + 1 opération	100 %
Souvenirs	10	16	160 %
Produits régionaux	12	5	41 %
Restauration commerciale	180	214	120 %
Débits de boissons	20	20	100 %
Produits régionaux	25	25	100 %
Centres de vacances	22	20	110 %

Les plaintes

La direction départementale de la protection des populations (DDPP) tient une permanence d'accueil des publics trois demi-journées par semaine. Sa fréquentation est stable. Ainsi, 566 usagers ont été accueillis (visites et appels téléphoniques) et 697 courriers ont été reçus en 2014.

Indépendamment de l'année 2013 qui a été marquée par un record du nombre de réclamations tous canaux compris, une augmentation progressive et régulière du nombre de demandes d'information et de plaintes est constatée.

Les plaintes concernent majoritairement quatre secteurs d'activité qui correspondent aux tendances nationales :

- les ventes de produits non alimentaires dont la proportion est en augmentation et qui comprend le secteur des véhicules (achat, réparation). Ce secteur représente une centaine de plaintes par an et intègre aussi la vente de quads via internet.



- le secteur des prestations liées à l'immobilier qui regroupe les litiges nés des ventes immobilières ou transactions locatives (50 plaintes) et surtout les prestations d'entretien et d'amélioration du logement (isolation, énergies renouvelables, dépannage...) qui à elles seules concernent 11 % du total des plaintes.



- les plaintes relatives à la vente de produits alimentaires au sujet du respect des dates limite de conservation, de l'hygiène, mais qui recouvrent aussi les plaintes consécutives à la pratique de la vente de fruits et légumes par démarchage à domicile, dont la majorité des opérateurs sont domiciliés dans le Calvados.



- la téléphonie (notamment la téléphonie mobile) qui est le 4^e secteur des sollicitations des consommateurs même si la part de ce secteur baisse progressivement et sensiblement.



La protection des animaux

Les contrôles réalisés sur les exploitations et sur les animaux

De nombreux contrôles ont été réalisés au sein des exploitations et des élevages afin de vérifier le **respect des règles d'hygiène, l'état satisfaisant des animaux**, le bon entretien des exploitations et la mise en oeuvre effective des règles afférentes à l'identification des bovins, des ovins, des porcins et des volailles.

Nature des contrôles effectués	Nombre de contrôles	Anomalies constatées
Hygiène des exploitations	50 élevages	18
Protection des animaux	40 contrôles	6
Contrôles d'identification pérenne généralisée des bovins	50 élevages soit 6 228 bovins et 3 377 mouvements	215
Contrôles d'identification pérenne généralisée des ovins	9 élevages soit 121 ovins	9

La surveillance des épizooties

La **lutte contre la tuberculose bovine** fait l'objet d'une attention constante des services de l'État.

Dans le département du Calvados, les derniers foyers de tuberculose datent de 2002 et le dépistage annuel systématique a donc été abandonné. Seul persiste aujourd'hui un test pratiqué sur les nouveaux bovins introduits dans les élevages.

A la fin de l'année 2013 et au cours de l'année 2014, trois foyers de tuberculose ont été découverts dans le département avec un nombre important de bovins infectés pour deux élevages.

Afin d'assainir cette situation, un abattage total a été réalisé. 280 bovins et 25 ovins ont ainsi été supprimés pour éviter toute contamination.

Le dispositif national appelé «Sylvatub», lancé au mois de septembre 2011, a pour objectif la mise en oeuvre de mesures de surveillance programmées de la tuberculose bovine dans la faune sauvage libre. A la suite de l'apparition des trois nouveaux cas de tuberculose bovine dans le département du Calvados, ce dispositif « Sylvatub » a été mis en place autour des foyers infectés. Ainsi, 30 blaireaux ont été capturés et analysés mais aucun d'entre eux ne s'est révélé en définitive atteint par la maladie.

Par ailleurs, afin de tenter de découvrir l'origine de l'apparition de la maladie dans le département, un dépistage de la tuberculose par intradermotuberculation a été organisée autour des trois foyers découverts à la fin de l'année 2013 et au cours de l'année 2014. 115 élevages et 10 000 bovins sont concernés par ce processus.



Dépistage par intradermotuberculation pratiqué sur une vache

Le respect de la réglementation de la pêche de coquilles Saint-Jacques dans les zones contaminées par les toxines ASP et DSP

Les services de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) et de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) se sont mobilisés en 2014 pour poursuivre la lutte engagée contre la contamination des coquilles Saint-Jacques par la toxine ASP (Amnesic Shellfish Poison) et par la toxine DSP (diarrhetic shellfish poisoning)

Cette année 2014, la gestion du dispositif de contrôle établi par la DDTM et la DDPP, en lien avec la Marine nationale, la brigade de surveillance du littoral, les douanes, la gendarmerie maritime, les Tribunaux de grande instance de Caen et Lisieux, s'est poursuivie dans un contexte de nette décroissance du phénomène ASP, la plus dangereuse des deux toxines.

Afin de perfectionner les résultats obtenus, la DDTM et la DDPP ont élaboré une procédure pour cordonner leurs actions lors du signalement d'une zone contaminée par l'une ou l'autre des deux toxines afin d'éviter la mise sur le marché de coquilles Saint-Jacques qui proviendraient d'une zone contaminée.

Si le risque est moindre pour la campagne 2014-2015 avec un fort recul de la contamination les services de l'État s'efforcent



La lutte contre l'ASP et la DSP est toujours une préoccupation de l'État

de parvenir à une amélioration du dispositif de contrôle avec une chaîne opérationnelle reposant, d'une part, sur le centre national de surveillance des pêches, fonctionnant 24h sur 24 et, d'autre part, sur l'ensemble des unités de contrôle à terre.

La mortalité des huîtres

Depuis 2008, et au même titre que dans toutes les autres régions d'élevage ostréicole françaises, un important **phénomène de surmortalité estivale** touche les jeunes huîtres des deux bassins de la baie des Veys et de Meuvaines-Asnelles. Les services de l'Ifremer développent des programmes de recherche pour comprendre les causes des surmortalités, très complexes dans cet environnement marin. Ces causes seraient liées à la combinaison d'un virus « OSHV-1 variant uvar », et de bactéries de type Vibrio. Les facteurs environnementaux, en particulier la température de l'eau, semblent également jouer un rôle prépondérant dans leur déclenchement.

Une mission d'enquête départementale menée par la DDTM se réunit annuellement afin de calculer le taux de mortalité moyen par secteur.

Les différents constats établis à la suite de ces phénomènes de mortalité ont tous mis en évidence que le secteur de Gfosse-Fontenay situé au sein de la Baie des Veys, qui est sujet à ensablement et se trouve sous l'influence directe des apports d'eau douce en provenance des rivières de la Vire et de

l'Aure, était plus touché que celui de Grandcamp-Maisy, site plus marin. Afin d'offrir une alternative aux ostréiculteurs touchés chroniquement par les mortalités, il est apparu nécessaire de mener une réflexion sur une nouvelle stratégie de production. Celle-ci vise au déplacement temporaire des poches des parcs les plus sensibles vers un secteur plus épargné.

Le sous-préfet de Bayeux, qui préside le comité interdépartemental de la baie des Veys, a accompagné régulièrement les professionnels dans cette démarche, avec le concours de la DDTM.

L'activité ostréicole connaît par ailleurs une activité soutenue empreinte de dynamisme.

Le lundi 1^{er} décembre 2014, le préfet Jean CHARBONNIAUD a procédé à l'inauguration de la cale ostréicole d'accès au domaine public maritime de Grandcamp-Maisy, en présence de nombreux élus et représentants de la profession conchylicole. Cette cale permettra aux professionnels de bénéficier d'un accès sécurisé aux parcs à huîtres.

La qualité de l'eau

Les eaux de baignade

Le contrôle sanitaire des **eaux de baignade** a été mis en œuvre par la délégation territoriale du Calvados de l'Agence régionale de santé lors de la saison balnéaire 2014 sur 37 zones de baignade en mer et sur 1 en eau douce. 750 prélèvements ont été réalisés à ce titre.

La saison a notamment été caractérisée par une pluviométrie importante au mois d'août. Toutefois, si cette période pluvieuse a été l'occasion d'observer, à plusieurs reprises, une dégradation de la qualité bactériologique des eaux, celle-ci est restée limitée et n'a pas eu de conséquences notables sur les classements du fait des nouvelles modalités de calcul (intégration des résultats de quatre saisons consécutives).

A l'issue de la saison 2014 le bilan s'avère satisfaisant, les classements étant quasiment stables par rapport à l'année précédente. Par classes de qualité, les 38 sites de baignades surveillés se répartissent ainsi : 17 « Excellentes », 19 « Bonnes », 2 « Suffisantes » et aucune « Insuffisante » (18,18, 2 et 0 en 2013). La saison 2014 s'inscrit donc dans la tendance favorable observée au fil des années. Les efforts des collectivités en matière d'assainissement ont porté leurs fruits.

L'objectif fixé par l'Europe : « au minimum une Qualité Suffisante à l'issue de la saison 2015 » devrait donc être respecté.



La qualité de l'eau destinée à la consommation humaine est également essentielle



Les eaux destinées à la consommation humaine

L'Agence régionale de la santé (ARS) gère le contrôle sanitaire de 301 captages et 263 unités de distribution avec un total de 3 960 prélèvements et analyses réalisés en 2014 (au total 241 519 paramètres analysés).

En 2014, 5,5 % seulement de la population calvadosienne a été concernée par un dépassement ponctuel de la limite de **qualité de l'eau distribuée** pour le paramètre nitrate (50 mg/L). Seulement 1,5 % de la population a été confronté à une très légère et sporadique contamination bactérienne.

Tous les résultats d'analyse sont enregistrés dans la base de données Sise-Eaux. Les résultats du contrôle sanitaire sont également accessibles sur Internet www.eaupotable.sante.gouv.fr.

La démarche de dématérialisation de la transmission des résultats des analyses du contrôle sanitaire aux collectivités distributrices a montré toute son efficacité quant à la diffusion de l'information. Des documents d'information à joindre à la facture d'eau ont été réalisés pour l'ensemble des unités de distribution.

S'agissant de la protection des captages, les services de l'ARS ont poursuivi leur action. Concernant la protection des sources de Moulines, l'ARS, en lien avec les autres services de l'État, a apporté son appui sur la gestion du contentieux et sur l'évaluation des préjudices.

L'aide aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap

Dans le domaine des **personnes âgées**, l'année 2014 a été marquée par la création de nouveaux établissements, mais également par une adaptation des conditions d'hébergement avec des opérations de reconstruction ou de restructuration d'établissements existants, notamment des établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes (EHPAD) :

- ouverture d'un nouvel EHPAD « Le Florilège » à Fleury Sur Orne d'une capacité de 80 lits et places ;
- ouverture d'un nouvel EHPAD « Résidence Topaze » à Dozulé d'une capacité de 88 lits et places ;
- mise en service de la seconde phase de travaux de restructuration de l'EHPAD « St Jacques et St Christophe » à Cesny-Bois-Halbout ;
- mise en service de nouveaux locaux dans le cadre de la restructuration/extension de l'EHPAD « Résidence le Val » à Hérouville-Saint-Clair d'une capacité totale de 67 lits et places ;
- mise en service de locaux suite à la reconstruction/extension de l'EHPAD « Les Chanterelles » à Bretteville-sur-Laize d'une capacité de 42 lits et places ;
- regroupement des lits des EHPAD « La Feuilleraie » à Mondeville et de l'EHPAD « Les Orchidées » à Cagny qui a donné lieu à la construction d'un bâtiment neuf d'une capacité de 75 lits et places sur la commune de Cagny.



L'aide à la dépendance



L'aide aux personnes en situation de handicap

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du plan « Alzheimer » 3 pôles de soins adaptés en EHPAD (PASA) ont été labellisés : l'EHPAD « Asile de Marie » à Thury-Harcourt, l'EHPAD « St Joseph » à Livarot et l'EHPAD « Jeanne Bacon » à Villers Bocage. En outre, 2 PASA ont été pré-labellisés : l'EHPAD « Topaze » à Dozulé, l'EHPAD « St Jacques et St Christophe » à Cesny-Bois-Halbout.

S'agissant des **personnes en situation de handicap**, l'année 2014 a été marquée par la concrétisation du «Pôle enfance adolescent famille» constitué par le service de pédopsychiatrie du centre hospitalier de Vire ainsi que par les centres d'action médico-social précoce et les centres médico-psycho-pédagogiques gérés par l'association Gaston Mialaret. Ce pôle constitue une démarche exemplaire permettant de regrouper les forces disponibles sur le territoire du Bocage Virois et de mieux répondre aux besoins de santé des enfants et des adolescents. Dans le contexte des problématiques liées à la démographie médicale, le dynamisme créé par un tel dispositif peut constituer une force d'attraction favorisant l'implantation de nouveaux professionnels sur le territoire.

Les installations classées pour la protection de l'environnement

L'année 2014 a été marquée par une activité soutenue en matière d'inspection des **installations classées**.

En effet, pour les activités relevant de l'Unité Territoriale du Calvados de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, il existe au total dans le département du Calvados, 254 établissements soumis au régime de l'autorisation, 48 établissements soumis au régime de l'enregistrement et 701 établissements soumis au régime de la déclaration.

Pour l'année 2014 :

- 4 arrêtés préfectoraux d'autorisation ont été prescrits ;
- 32 arrêtés préfectoraux ont été pris pour formuler des prescriptions complémentaires ;
- 46 récépissés ont été délivrés pour l'enregistrement d'activités soumises au régime de la déclaration.

Pour les activités relevant de la direction départementale de la protection des populations, il existe dans le Calvados 107 établissements soumis au régime de l'autorisation, 22 établissements soumis au régime de l'enregistrement et 1 373



Élevage agricole

établissements soumis au régime de la déclaration. Il s'agit essentiellement d'élevages de bovins, de porcins, de volailles ou de chiens, ainsi que d'industries agroalimentaires.

Pour l'année 2014 : 22 arrêtés préfectoraux d'autorisation en matière des ICPE ont été prescrits. Pour les établissements soumis à déclaration, 78 dossiers sur les 79 reçus ont été traités et ont fait l'objet notamment de récépissés ou de prescriptions particulières.

Les plans de prévention des risques et la lutte contre les risques de submersion marine

Les plans de prévention des risques

La progression des procédures engagées pour l'élaboration ou la modification des plans de prévention des risques naturels (PPRN) et des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) a été au centre des préoccupations de la DDTM et de la DREAL tout au long de l'année 2014.

■ Les **plans de prévention des risques naturels** constituent des outils d'intervention privilégiés de l'État. Élaborés sous l'autorité du préfet, avec l'appui des collectivités territoriales et des autres acteurs concernés, ils réglementent l'utilisation des sols en fonction de l'ampleur des risques naturels auxquels ils sont soumis, en particulier les inondations, les mouvements de terrain, les séismes, les incendies de forêts.

Le département du Calvados comprend au total :

- 4 PPRN « inondation » dont 1 en cours de révision ;
- 4 PPRN « mouvements de terrain » dont 1 en cours d'élaboration et 1 en cours de révision ;
- 2 PPRN littoraux en cours d'élaboration ;
- 3 PPRN miniers dont 2 en cours d'élaboration.

En 2014, les études et la démarche de concertation engagées pour la révision du PPRN « inondation » de la basse vallée de la Touques ont abouti à un projet de règlement et à son zonage, sur la base de la cartographie des aléas arrêtée en 2013. L'élaboration du PPRN lié à des mouvements de terrain sur les communes de Port-en-Bessin Huppain et Commes s'est poursuivie par des travaux sur le projet de règlement.

Le PPRN « mouvements de terrain » de Villerville-Trouville-Criqueboeuf a donné lieu à une concertation avec les collectivités sur la cartographie de l'aléa.

Deux plans de prévention des risques Littoraux sont en cours d'élaboration dans le département. L'un concerne les communes localisées entre Tracy-sur-Mer et Bernières-sur-Mer, l'autre celles situées entre Hermanville-sur-Mer et Dives-sur-Mer. Le bureau d'études retenu a réalisé en 2014 la première phase des études qui consiste à analyser le fonctionnement du littoral sur l'ensemble du secteur. Ces éléments ont été présentés aux élus lors du comité de pilotage. La seconde phase de caractérisation et de cartographie des aléas littoraux a commencé au second semestre 2014 et doit se poursuivre en 2015 avec la modélisation de la submersion marine.

■ Institués par la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003, les **plans de prévention des risques technologiques (PPRT)** ont pour finalité de limiter les effets d'accidents susceptibles de survenir dans les installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation qui s'inscrivent dans la catégorie « SEVESO seuil haut ».

Le département du Calvados comprend au total actuellement quatre PPRT approuvés ou en cours d'approbation : le PPRT du dépôt d'hydrocarbures de la société DPC de Mondeville, le PPRT de l'installation de stockage d'explosifs d'EPC FRANCE à Boulon, le PPRT du site Total devenu DMS situé à Ouistreham, et le PPRT du dépôt pétrolier de BTT à Honfleur.

- Le PPRT du dépôt d'hydrocarbures de la société DPC implanté à Mondeville, prescrit par arrêté préfectoral du 21 janvier 2011 sur le territoire des communes de Caen, Hérouville-Saint-Clair, et Mondeville, a donné lieu en 2014, dans la phase de préparation de l'enquête publique, à de nombreuses réflexions et rencontres avec les élus, l'exploitant et les autres partenaires concernés. Ces échanges ont permis aux différents acteurs de s'exprimer afin de parvenir à l'élaboration de prescriptions qui, tout en assurant la sécurité des habitants et de leurs biens, soient compatibles avec la vie économique locale.



Le dépôt d'hydrocarbure de la société DPC de Mondeville

- A l'issue de cette phase de concertation, l'enquête publique a été prescrite, pour la période du 17 novembre au 17 décembre 2014, par arrêté préfectoral du 24 octobre 2014.
- Le PPRT du dépôt explosif de la société EPC FRANCE à Boulon a été approuvé le 3 avril 2013. Les conditions d'exploitation de ce site ont été révisées par arrêté préfectoral du 2 décembre 2014 à la suite d'une augmentation de ses capacités de stockage qui a rendu nécessaire l'institution de nouvelles servitudes d'utilité publique.
- Le PPRT du site Total devenu DMS, situé à Ouistreham, a fait l'objet d'un examen particulier, cet établissement ayant souhaité modifier ses activités. Afin de prendre en compte cette évolution, le préfet du Calvados a prescrit, par arrêté préfectoral du 24 décembre 2014, différentes mesures permettant d'améliorer le niveau de sécurité de cette installation.
- Le dépôt pétrolier de BTT à Honfleur a cessé ses activités, mais, même si le processus de prescription d'un PPRT a été interrompu, la démarche de protection contre les risques technologiques se poursuit pour ce site.

La lutte contre les risques de submersion marine

La **lutte contre les inondations** par remontées de nappe phréatique et contre les risques de submersion marine s'inscrit au cœur des préoccupations majeures de l'État.

En effet, à la suite des grandes inondations qui se sont produites au cours des dernières décennies, la directive européenne n° 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, dite « Directive inondation » a amené tous les pays européens à se mobiliser contre les risques d'inondation.

■ La DDTM a poursuivi en 2014 les actions qu'elle a engagées dans le domaine de la protection des personnes et des biens contre les submersions marines, au moyen du classement des digues et des barrages recensés en 2011. Cette phase de classement est aujourd'hui quasiment terminée puisque 90 % des ouvrages ont été recensés. Cette phase de recensement laisse donc progressivement place à la phase relative aux études de danger.

Les digues et ouvrages de défense contre la mer sont ensuite intégrés dans les différents plans de prévention des risques littoraux du département.

■ L'année 2014 a été consacrée également à la finalisation de la phase de la cartographie des zones soumises aux risques de submersion marine et aux risques de débordement des cours d'eau. Les cartographies produites ont été mises en consultation pendant deux mois auprès des collectivités concernées et ont fait l'objet de plusieurs réunions de présentation. A l'issue de cette consultation, les cartes ont été portées à la connaissance des collectivités. Elles sont consultables sur le site Internet de la DREAL.



Travaux de lutte contre les inondations

■ Les berges de l'Orne, fleuve estuarien, sont soumises à une action d'érosion récurrente. Propriétaire du domaine public fluvial du barrage Montalivet à Caen au pont de Ranville, l'État a entrepris et réalisé en 2013 des actions qui contribueront au maintien du profil d'équilibre de l'Orne et à son bon état écologique.



Les travaux au bord de l'Orne pour lutter contre les risques de submersion marine



Les berges de la Dives menacées d'inondation
Journal Le Pays d'Auge - photo de R. Duval

Les travaux réalisés en 2013 et 2014 pour un montant de 150 K€ ont consisté en la mise en place de peignes, c'est-à-dire d'ouvrages constitués d'un amas de branches enchevêtrées et de terre, maintenu par un grillage fixé à des pieux de maintien. Ces travaux concernent 180 mètres de berge sur le territoire des communes de Colombelles et de Ranville.

Le concours financier de l'État sur cette action de protection des berges de l'Orne depuis 2009 s'élève à environ 200 K€.

■ Les berges de la Dives représentent également un territoire particulièrement exposé aux risques de submersion marine. Le préfet Jean CHARBONNIAUD s'est rendu à Cabourg, le 15 décembre 2014, accompagné de Mme Corinne CHAUVIN, secrétaire générale de la préfecture, afin d'avoir une vision concrète de cette situation. Reçu par le maire de Cabourg, Tristan Duval, et ses adjoints, le préfet Jean CHARBONNIAUD a effectué une visite d'observation sur les berges de la Dives et a pu engager un dialogue avec le maire au sujet des réponses à apporter aux questions qui se posent sur le plan de la sécurité des personnes et des biens.

L'état est le garant de la sécurité et de la démocratie

La lutte contre la délinquance

Le Groupement de gendarmerie du Calvados et la Direction départementale de la sécurité publique veillent avec une vigilance constante au maintien de l'ordre et de la sécurité publique dans le département du Calvados.

■ Le groupement de gendarmerie du Calvados exerce ses attributions sur 95 % de la surface du département, soit 5.276 m² sur 5.548 km². Six cent soixante neuf communes sur les sept cent cinq communes du département sont placées sous sa responsabilité exclusive.

La **délinquance générale** en zone de gendarmerie a connu en 2014 une augmentation de 6,7 % en 2014 par rapport à l'année précédente. Cette augmentation de la délinquance provient pour l'essentiel de l'accroissement des vols simples et des vols d'accessoires automobiles. La crise économique qui perdure et la précarité dans laquelle se retrouve une partie de la population explique en partie la hausse de cette délinquance.

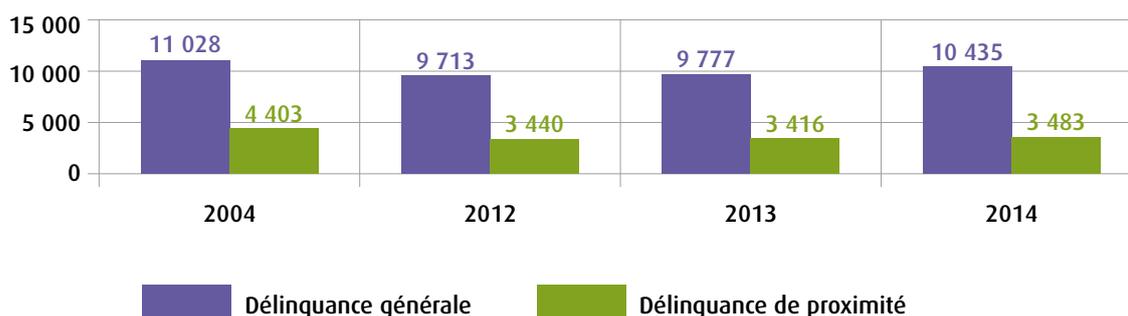
La délinquance de proximité est demeurée à peu près stable.

Le **taux de résolution** des faits constatés reste à un excellent niveau puisqu'il se situe à 48 % et surpasse donc le taux national de plus de quatre points et demi, traduisant l'engagement des personnels et leur efficacité puisque il signifie que près d'un crime ou délit sur deux a été élucidé. La résolution des infractions de délinquance de proximité affiche un résultat encore plus favorable avec un taux de 20,4 %, soit 1,6 point supplémentaire par rapport à l'an passé, mais surtout 5,6 points au-dessus de la moyenne nationale (14,8 %).

Les **atteintes aux biens (AAB)** ont été en 2014 pour l'essentiel à l'origine de l'élévation de la délinquance générale en zone de gendarmerie dans le Calvados. Elle représente une hausse de 5,8 % par rapport à l'année précédente, soit une augmentation de 347 faits. Ces faits relèvent de vols simples, de vols à la roulotte et d'accessoires. La proportion des cambriolages est demeurée stable en 2014 par rapport à 2013.

Les **atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP)** sont demeurées à peu près stables dans le Calvados en 2014 avec

Délinquance générale et délinquance de proximité



seulement 28 faits supplémentaires. Il s'agit d'un résultat satisfaisant au regard du contexte national qui s'est accru de 8 %. L'augmentation significative de ces faits sur les dix dernières années caractérise une société qui a tendance à se radicaliser dans ses interactions entre individus.

■ **La direction départementale de la sécurité publique du Calvados** compte cinq circonscriptions couvrant une population totale de plus de 270 000 habitants en résidence à l'année : Caen, agglomération de 200 000 habitants, à dominante tertiaire et universitaire, Lisieux, de tradition ouvrière et durement touchée par le chômage, puis Deauville, Dives sur Mer et Honfleur, stations balnéaires à forte fréquentation touristique.

La **délinquance générale** a enregistré en 2014, pour l'ensemble des faits constatés, un recul de 12 % par rapport à l'année 2013 pour ce qui concerne les atteintes aux biens.

Les diminutions les plus importantes concernent :

- les vols avec violences avec -73 faits entre 2013 et 2014, soit une baisse de 14,54 % ;
- les vols d'automobiles avec -66 faits, soit une baisse de 16,75 % ;
- les destructions et dégradations avec -571 faits, soit une baisse de 20,97 % ;
- les incendies volontaires avec -116 faits, soit une baisse de 37,18 %.

Pour les atteintes aux biens, les infractions enregistrent un recul de 8,79 % en 2014 par rapport à 2013. A l'exception de la circonscription de Honfleur qui voit une légère augmentation de ces infractions (+1,96 %), les autres circonscriptions font apparaître une diminution des atteintes aux biens.

Il convient de souligner également la baisse des cambriolages (-5,71 % soit -87 faite en 2014) et du nombre de vols liés à l'automobile et aux deux roues à moteur (-5,46 % soit -116 faits en 2014), deux objectifs prioritaires au plan national.

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique ont été également en diminution par rapport à l'année précédente, soit une baisse de 3,15 % par rapport à l'année 2013.

Hormis les menaces de violences, cette diminution concerne les violences physiques non crapuleuses avec -79 faits entre 2013 et 2014, les violences physiques crapuleuses avec -72 faits et les violences sexuelles avec -17 faits.

Groupement de gendarmerie - Faits constatés

Groupement de gendarmerie Calvados	2013	2014	en %
Vols à main armée (15 à 19)	13	7	-46,15%
Vols avec violences sans arme à feu (20 à 26)	80	62	-22,50%
Cambriolages (27 à 30)	1232	1231	-0,08%
Vols à la tire (32)	250	216	-13,60%
Vols de véhicules (34+35)	222	239	7,66%
Vols de deux roues (36)	130	125	-3,85%
Vols à la roulotte et accessoires (37+38)	839	992	18,24%
Incendies (62+63)	64	65	1,56%
Dégradations de biens (sauf attentats) (66 à 68)	662	619	-6,50%

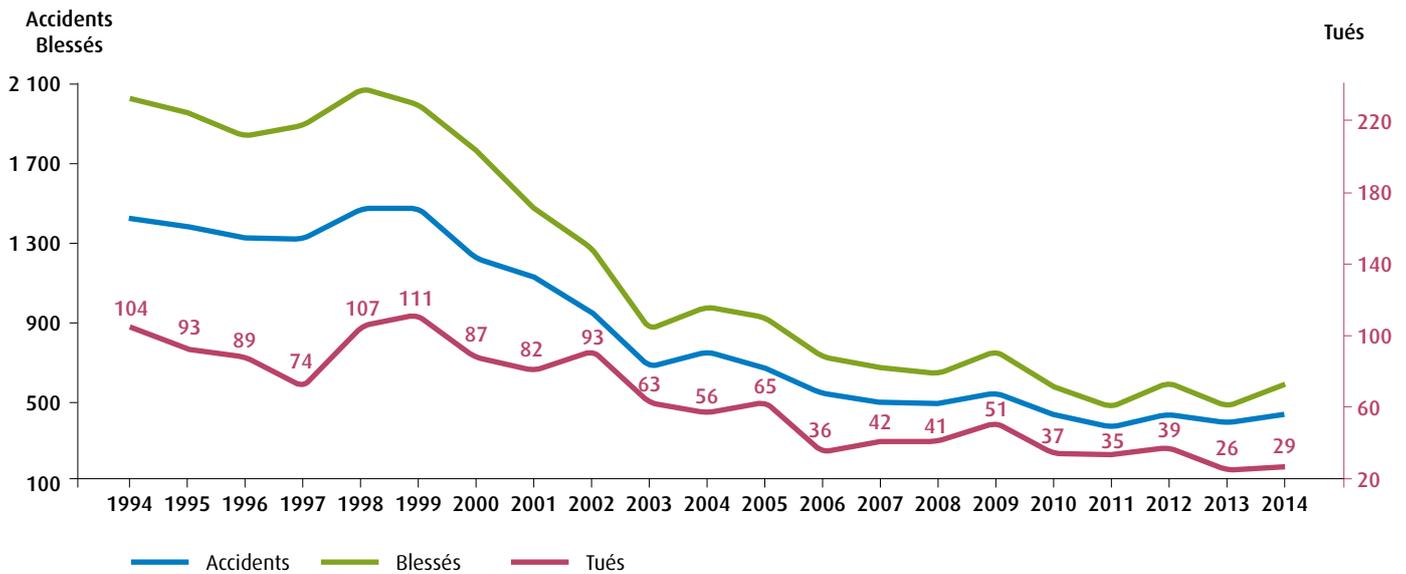
Groupement de gendarmerie Calvados	2013	2014	en %
Violences physiques non crapuleuses (3+5+6+7+9+10+51+52+73)	826	798	-3,39%
violences physiques crapuleuses (1+2+4+8+15 à 26)	94	69	-26,60%
Violences sexuelles (46 à 49)	158	204	29,11%
Menaces de violences (11+12)	209	244	16,75%

DDSP - Faits constatés

DDSP - Faits constatés	2013	2014	% EVO 2013-2014
Vols à main armée (15,16,17,19)	13	15	15,38%
Vols avec violences (20,22,23,25,26)	502	429	-14,54%
Cambriolages (27 à 30)	1524	1437	-5,71%
Vols à la tire(32)	504	544	7,94%
Vols d'automobiles et de véhicules avec fret (34,35)	394	328	-16,75%
Vols la la roulotte et vols d'accessoires de véhicules immatriculés (37,38)	1444	1404	-2,77%
Vols de véhicules motorisés à deux roues (36)	273	263	-3,66%
Destructions et dégradations (sauf incendies et attentats) (66,67,68)	2723	2152	-20,97%
Incendies volontaires (62+63)	312	196	-37,18%

DDSP - Faits constatés	2013	2014	% EVO 2013-2014
Violences physiques non crapuleuses (3+5+6+7+9+10+51+52+73)	1505	1426	-5,25%
violences physiques crapuleuses (1+2+4+8+15 à 26)	516	444	-13,95%
Violences sexuelles (46 à 49)	162	145	-10,49%
Menaces de violences (11+12)	481	565	17,46%

Évolution annuelle



■ Afin de comptabiliser les infractions relatives aux **accidents de la circulation routière**, l'État recueille, fiabilise et analyse chaque année les données de l'accidentologie du département du Calvados au sein de l'observatoire départemental de sécurité routière (ODSR).

La tendance à la baisse enregistrée depuis plusieurs années dans le Calvados s'est inversée en 2014. Les 3 indicateurs de l'accidentalité (nombre d'accidents, nombre de tués, nombre de blessés) sont en hausse. L'année 2014 a enregistré 29 tués, soit 3 tués de plus que l'an passé. Les accidents corporels et les blessés ont été plus élevés qu'en 2013 tout au long de l'année avec des hausses respectives pour 2014 de 7,3 % et de 17,8 %.

L'année 2014, qui marque une évolution défavorable de l'accidentologie, demeure néanmoins la deuxième année la moins meurtrière depuis que la mise en place des statistiques.

■ La **prévention** constitue une préoccupation constante des services de l'État, notamment de la préfecture, de la gendarmerie et de la direction départementale de la sécurité publique. En effet, seules des actions d'information et de sensibilisation peuvent donner aux adultes, et surtout aux enfants, les connaissances qui leur permettront d'honorer, tout au long de leur vie, leurs devoirs de citoyen et de se prémunir contre les dangers et les accidents de la vie.

De très nombreuses actions de prévention ont été menées en 2014 par la cellule sécurité routière et l'ensemble de ses partenaires, en particulier les forces de l'ordre, les associations, les collectivités locales, les intervenants départementaux de sécurité routière, les établissements scolaires, les entreprises, dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière.

De nombreux projets s'inscrivent dans la durée et sont reconduits :

- le permis piéton ;
- la piste de la prévention routière ;
- l'opération « 1 000 jeunes conducteurs » ;
- la participation de la sécurité routière aux journées de défense et de citoyenneté (JDC) qui permettent de sensibiliser les jeunes par l'intervention durant une heure d'un intervenant de sécurité routière ;
- la distribution d'éthylotests, dans de nombreuses villes du département, assurée par les associations partenaires à l'occasion des fêtes de fin d'année.

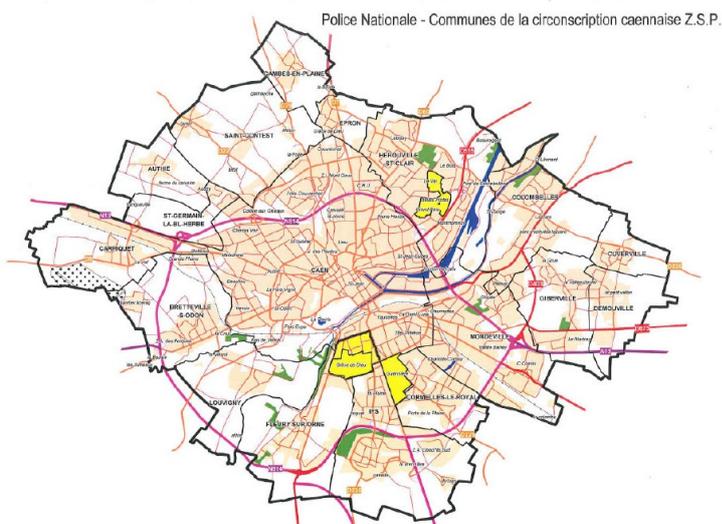
En 2014, la prévention des risques liés à la conduite après consommation d'alcool et / ou de stupéfiants a fait l'objet d'une attention particulière avec des campagnes de communication et la diffusion d'outils d'information, interventions auprès de tous publics (jeunes, salariés et seniors).

La zone de sécurité prioritaire créée dans le département

Mise en place le 10 février 2014, la **zone de sécurité prioritaire** créée dans le département du Calvados est constituée de cinq zones urbaines sensibles implantées sur le territoire de la commune de Caen : quartier de la Guérinière et quartier de la Grâce de Dieu et sur le territoire de la commune d'Hérouville Saint-Clair : quartier du Val, quartier des Belles portes et quartier du Grand parc, ce qui représente au total 19 449 habitants.

La création de cette zone de sécurité prioritaire devra permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- le traitement ciblé de la délinquance, particulièrement la lutte contre l'économie souterraine, les incendies volontaires et les violences ;
- l'amélioration de la tranquillité publique, notamment la lutte contre les comportements générateurs d'un sentiment d'insécurité ou d'abandon de la population ;
- le renforcement du lien avec la population, en particulier le suivi attentif des attentes des citoyens.



La mise en place de cette zone de sécurité prioritaire s'est avérée fructueuse puisque l'ensemble des cinq quartiers couverts par la zone a pu observer une diminution de 22,35 % de la délinquance générale, avec 886 faits constatés sur les onze premiers mois de l'année 2014 contre 1 141 faits durant la même période en 2013.

Les services de l'État dans la gestion des crises et des grands événements

Les visites ministérielles

Les **visites ministérielles** nécessitent une préparation approfondie en amont, en lien avec les cabinets ministériels concernés. En 2014, en dehors de la journée exceptionnelle du 6 juin, 40 déplacements ministériels ou officiels ont été organisés dans le département du Calvados par les services du cabinet du préfet contre 23 en 2013 :

- 17 dans le cadre du 70^e anniversaire ;
- 6 dans le cadre des Jeux Équestres Mondiaux ;
- 15 dans le cadre de l'activité gouvernementale (17 en 2013) ;
- 2 d'autorités administratives (5 en 2013).

La gestion des grands événements :

Le bureau du cabinet et le service interministériel de défense et de protection civile de la préfecture ont été fortement mobilisés lors de la **préparation des commémorations du 70^e anniversaire du Débarquement**. A ce titre, pour les quatre arrondissements du département, ils ont instruit **68** dossiers :

- 3 tournages de film ;
- 5 reconstitutions historiques de camps militaires ;
- 2 spectacles son et lumière ;
- 1 bourse aux armes ;
- 1 randonnée pédestre ;
- 1 triathlon ;
- 1 trail ;
- 1 randonnée cyclo-touristique ;
- 1 marche de 200 personnes ;
- 1 parade de 700 musiciens, 30 chevaux et 30 motos de la Garde républicaine ;

- 8 manifestations aériennes avec 545 sauts en parachute ;
- 6 dossiers qui en définitive ne relevaient pas de la compétence du préfet ;
- 2 manifestations ont été refusées : 1 lâcher de ballons et 1 tournage de film avec cerf volant statique ;
- 9 dossiers divers (chars, poids-lourds...) ;
- 26 convois de motos ou voitures d'époque.

S'agissant de l'organisation des jeux équestres mondiaux, ils ont, dans le cadre de leurs compétences, géré le marathon équestre ainsi que la grande parade équestre dans les rues de Caen.

Les services de l'État assurent le respect des lois et des libertés publiques et veillent au bon fonctionnement de la démocratie

Le contrôle de légalité et le contrôle budgétaire

Le **contrôle de légalité** constitue une mission fondamentale des services de l'État.

Durant l'année 2014, 8 503 actes prioritaires ont fait l'objet d'un examen, soit 96 % des actes prioritaires reçus, ce qui représente une augmentation de 11,5 % par rapport à l'année 2013 durant laquelle 5 513 actes avaient été contrôlés.

Ces 8 503 actes examinés en 2014 se répartissent ainsi :

- commande publique : 2 118 actes prioritaires,
- fonction publique territoriale : 415 actes prioritaires,
- urbanisme : 1 229 actes prioritaires,
- autres actes : 4 741 actes prioritaires.

335 interventions ont été comptabilisées sous forme de lettres d'observation, ayant ou non valeur de recours gracieux, d'entretiens téléphoniques ou autres. Parmi ces interventions, 194 lettres d'observations ont été signées.

Enfin, quatre déférés ont été déposés en 2014 devant le Tribunal administratif de Caen. Le préfet s'est désisté sur trois procédures.

■ L'année 2014 a été marquée également par le **renouvellement des assemblées délibérantes** des communes, des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes. Dans le prolongement de ces élections, la direction des collectivités locales, de la coordination et du dé-

veloppement de la préfecture (DCLCD) a dû gérer le renouvellement des élus dans les instances locales : la commission départementale de la coopération intercommunale, le conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale, le conseil d'orientation de la délégation régionale du conseil national de la fonction publique territoriale (CNFPT), la commission de conciliation en matière d'urbanisme, la conférence territoriale de l'action publique.

La DCLCD a également eu en charge les élections professionnelles dans la fonction publique territoriale et nationales : le comité des finances locales, le conseil national d'évaluation des normes, le conseil supérieur de la fonction publique territoriale et le conseil d'administration du CNFPT.

L'évolution de l'intercommunalité

L'année 2013 avait été consacrée à la recomposition des 37 conseils communautaires qui avaient donné lieu à la prise de 37 arrêtés préfectoraux dont 31 sur la base d'accords locaux. Avec la jurisprudence « Commune de Salbris » du 20 juin 2014, le Conseil constitutionnel a supprimé la possibilité d'accords locaux en cas de recomposition des conseils communautaires et imposé cette recomposition en stricte proportion de la population dans tous les cas où il y a lieu d'organiser une élection municipale complémentaire partielle dans les communes comprises dans une communauté concernée.

Six conseils communautaires ont été recomposés sur cette base dans le courant du second semestre de l'année 2014.

Par ailleurs, avec la présentation du projet de loi de nouvelle organisation territoriale de la République, le service a participé aux premières réflexions sur la révision du schéma départemental de coopération intercommunale.

Les élections

Au cours de l'année 2014, les services de la préfecture du Calvados et des sous-préfectures ont organisé trois scrutins politiques importants :

- les élections municipales qui se sont déroulées dans le respect des nouvelles dispositions prescrites par la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 qui ont prévu notamment l'élection, par un même scrutin des conseillers municipaux et des conseillers communautaires des EPCI à fiscalité propre, et par ailleurs l'abaissement, de 3 500 habitants à 1 000 habitants, du seuil au-delà duquel les conseils municipaux sont élus au scrutin proportionnel de liste à deux tours ;
- les élections européennes ;
- les élections sénatoriales.

En revanche, aucune élection professionnelle n'a été organisée durant cette année 2014.

Par ailleurs, sept élections municipales complémentaires ont eu lieu à la suite du renouvellement général des conseils municipaux, ainsi qu'une élection cantonale partielle concernant le canton de Saint-Sever Calvados.



Élections européennes
25 mai 2014

Nombre d'élus par circonscription

Vous êtes citoyen d'un des 28 pays de l'UE et vous vivez en France ?
Vous pouvez voter dans l'une des 8 circonscriptions

Vous élisez 74 députés français au prorata du score obtenu par chaque parti politique, sur la base d'un scrutin de listes

Vos élus feront partie des 751 députés européens qui adopteront les actes législatifs, le budget de l'UE et qui exerceront un contrôle politique de la Commission européenne

diplomatie.gouv.fr - @francediplo - mars 2014



Les associations

La cellule des associations regroupe depuis l'été 2011 le greffe des associations de l'ensemble du département du Calvados. L'activité des associations dans le département peut être ainsi résumée depuis les huit dernières années :

Opérations	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Créations	436	440	412	376	608	570	565	649
Dissolutions	273	436	422	496	535	177	360	561
Modifications	1 756	1 802	1 726	1 923	2 850	2 511	2 815	2 936

Les expulsions locatives

Dans les quatre arrondissements du département du Calvados, le nombre de concours de la force publique accordés pour des expulsions locatives a globalement augmenté depuis 2011, ce qui traduit les bons résultats de la politique volontariste menée par les services de l'État en vue de redonner une véritable utilité au rôle majeur de l'État dans le domaine de la sécurité, du maintien de l'ordre public et du respect du droit.

Corrélativement, une forte diminution du montant des indemnités liées aux expulsions locatives a pu être observée dans les quatre arrondissements, grâce à la détermination des services de l'État qui ont octroyé le concours de la force pu-

Octrois du concours de la force publique	Année 2013		Année 2014	
	Demandes du concours de la force publique	Octrois du concours de la force publique	Demandes du concours de la force publique	Octrois du concours de la force publique
Arrondissement de Caen	29	18	235	198
Arrondissement de Bayeux	29	18	29	20
Arrondissement de Lisieux	115	144 (2013+solde des demandes 2012)	119	83
Arrondissement de Vire	23	21	34	22

blique dans un nombre grandissant de cas, écartant de cette façon la mise en oeuvre de la responsabilité de l'État envers les bailleurs.

En amont de ces procédures d'expulsion, l'activité des quatre commissions de concertation des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX) respectivement constituées dans chacun des quatre arrondissements du département du Calvados est en augmentation constante.

Ces instances partenariales ont en effet pour vocation d'examiner les situations des personnes menacées d'expulsion afin de trouver une solution pour éviter cette intervention. Co-présidées par le préfet et le président du conseil départemental, elles ont pour mission :

- de coordonner, évaluer et orienter le dispositif de prévention des expulsions locatives défini par le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées et par la charte pour la prévention de l'expulsion ;
- de délivrer des avis et des recommandations aux bailleurs et aux locataires concernés par une situation d'impayé ou une menace d'expulsion ;
- d'émettre un avis et des recommandations en matière d'attribution d'aides financières sous forme de prêts, de subventions, ou d'accompagnement social lié au logement ;
- de rechercher de solutions intermédiaires entre hébergement et logement autonome pour les personnes menacées d'expulsion : baux glissants, maisons relais ou résidences sociales.

Bien que la tâche de ces commissions soit difficile, elles travaillent avec la plus grande détermination.

Ainsi, seulement trois arrêtés d'indemnisation pour refus du concours de la force publique ont été pris au cours de l'année 2014 pour l'ensemble du département.

L'évolution du montant des indemnisations depuis l'année 2005 illustre cette tendance :

2005	2006	2007	2008	2009
426 154 €	163 184 €	328 209 €	273 748 €	279 897 €
2010	2011	2012	2013	2014
995 880 €	488 878 €	160 023 €	61 614 €	6 506 €

La délivrance des titres

■ Les cartes grises et les certificats provisoires d'immatriculation

Avec le système d'immatriculation des véhicules (SIV) mis en place en 2009, les garages habilités peuvent dorénavant effectuer certaines opérations d'immatriculation sous le contrôle du préfet. A ce jour près de 300 garages sont habilités.

Le nombre de titres établis au cours des dernières années met en lumière une activité apparemment décroissante :

2009	2010	2011	2012	2013	2014
119 465	91 294	87 814	79 073	68 750	68 124

La diminution constatée au cours des dernières années ne traduit en effet qu'imparfaitement l'activité de la section des immatriculations de véhicules. En effet, elle ne représente que l'établissement de titres stricto sensu. Or, beaucoup d'opérations créent une charge de travail importante pour les services mais ne donnent lieu à l'émission d'aucun titre comme, à titre d'exemple, les changements de domicile qui ne peuvent être traités qu'en préfecture, les garages n'ayant pas cette compétence.

■ Les permis de conduire

26 809 permis de conduire ont été édités au cours de l'année 2014 soit une augmentation de 11 % par rapport à l'année précédente. Cette augmentation s'explique en partie par la résorption du stock de dossiers accumulés fin 2013 suite à la mise en oeuvre du nouveau permis sécurisé le 16 septembre 2013. Il convient également de signaler l'augmentation du nombre de suspensions de permis et la création du nouveau « permis AM », anciennement « Brevet de sécurité routière » qui est une catégorie de permis de conduire français autorisant son titulaire à conduire un cyclomoteur ou un quadricycle léger à moteur dès l'âge de 14 ans au lieu de 16 ans comme précédemment.

L'évolution de cette activité est globalement en augmentation constante depuis les dernières années :

2009	2010	2011	2012	2013	2014
27 997	25 122	26 700	25 346	24 028	26 809

■ Les cartes nationales d'identité et les passeports

Depuis le 1^{er} octobre 2013 le bureau des titres de la direction de la réglementation et des libertés publiques de la préfecture a pris en charge l'instruction des dossiers de l'arrondissement de Bayeux. Malgré cette prise en charge le volume global de dossiers continue de baisser notamment en raison de l'allongement, au début de l'année 2014, de la durée de validité des cartes nationales d'identité de 10 à 15 ans pour les personnes majeures.

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Passeports	23 180	18 058	21 032	22 086	23 798	25 196	25 558
CNI Caen	35 148	38 851	40 400	37 294	36 554	36 787	34 628

■ Les titres de séjour remis aux étrangers

Le nombre de titres de séjour délivrés aux étrangers connaît une certaine stagnation depuis 2012 en raison de la vigilance accrue des services de la préfecture :

2009	2010	2011	2012	2013	2014
4 292	3 641	4 309	4 659	4 435	4 284

Le nombre de demandeurs d'asile est en revanche en croissante augmentation. Ce nombre a en effet presque doublé dans la région, passant de 582 en 2013 à 999 en 2014. Après six années de hausse consécutive, la demande d'asile se stabilise en France, mais pas en Basse-Normandie. En 2014, la Corne de l'Afrique représente 43 % des demandes. Le Soudan, la Somalie et l'Erythrée apparaissent dans le classement de tête juste devant la Syrie :

2009	2010	2011	2012	2013	2014
486	457	507	466	582	999

■ La prévention et la lutte contre la fraude

Le développement de la lutte contre la fraude constitue une des priorités gouvernementales. En raison de l'ampleur et de la gravité de ce phénomène, il a été nécessaire de créer en préfecture un poste à temps plein pour l'exercice de cette mission.

Aussi, en application de la circulaire ministérielle du 11 janvier 2012, un poste de chargé de mission « Prévention et Lutte contre la Fraude » a-t-il été créé au mois de juin 2012 avec, pour attribution, la mise en œuvre d'un plan d'actions départemental contre la fraude documentaire et à l'identité, en collaboration avec les différents services de l'État, les collectivités territoriales et les partenaires sociaux.

Cette mission regroupe d'une part une mission d'audit, de conseil, d'information et de contrôle et d'autre part une mission d'expertise et de suivi des dossiers de fraudes décelées.

L'évolution du nombre de fraudes détectées par catégories d'actes révèle une augmentation générale des fraudes dans tous les secteurs :

	2012	2013	2014
Titre de séjour	0	39	59
Permis de conduire	6	8	13
Carte d'identité- Passeport	15	10	17
Certificat d'immatriculation	0	7	15
Nombre TOTAL de détection de fraude	21	64	104
Nombre de fraude avérée ayant fait l'objet d'un signalement article 40 au Procureur	21	45	44

L'état soutient un aménagement équilibré et durable des territoires

Le développement de l'agriculture dans l'objectif d'une performance à la fois économique, environnementale et sociale des exploitations agricoles, la gestion équilibrée et cohérente

des espaces, la préservation de l'environnement et de la biodiversité, constituent des objectifs fondamentaux pour le Gouvernement.

L'aménagement du territoire

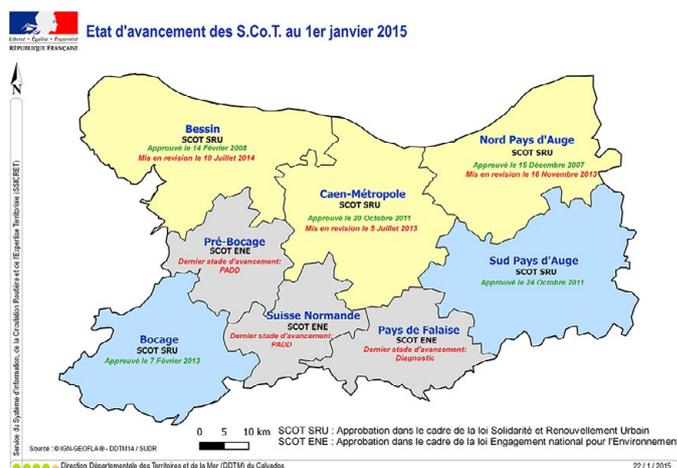
Les documents d'urbanisme

La loi portant engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010 (loi ENE) et la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014 (loi ALUR) visent à inciter les collectivités à promouvoir leurs démarches de planification urbaine à une échelle plus large que les territoires communaux, en généralisant la mise en place des **schémas de cohérence territoriale (SCOT)** qui intègrent plusieurs intercommunalités. Ces schémas de cohérence territoriale constituent désormais les documents de référence pour l'aménagement du territoire. Ils assurent la cohérence des plans locaux d'urbanisme, des cartes communales, des programmes locaux de l'habitat et des plans de déplacement urbain.

L'intégralité du territoire du Calvados est couvert par huit SCOT. Cinq sont approuvés : Nord Pays d'Auge (2007), Bessin (2008), Caen-Métropole (2011), Sud Pays d'Auge (2011) et Bocage Virois (2013). Trois SCOT à caractère rural sont en cours d'étude : Pré-Bocage, Suisse Normande – Pays de Condé, et Pays de Falaise.

Les trois SCOT Nord Pays d'Auge, Caen-Métropole et Bessin ont été mis en révision en 2013 et en 2014 pour prendre en compte les nouvelles dispositions de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

Les services de l'État ont poursuivi leur action pour l'élaboration des plans locaux d'urbanisme (PLU) et des cartes communales. Ces documents ont pour objectif de définir, sur le terri-



toire d'une ou de plusieurs communes, les objectifs à atteindre dans le domaine de l'urbanisme et de l'environnement, notamment l'intégration équilibrée et cohérente de l'habitat et des déplacements, la lutte contre l'étalement urbain, la préservation des surfaces agricoles et de la biodiversité.

Avec huit plans locaux d'urbanisme intercommunaux en vigueur et sept en cours d'élaboration, les démarches intercommunales poursuivent leur progression. Au total ces démarches concernent aujourd'hui environ 200 communes dans le département, soit 30 % des communes calvadosiennes.

En 2014, à la suite de la publication de la loi ENE et de la loi ALUR, vingt-trois communes et une intercommunalité se sont engagées dans l'élaboration d'un plan local d'urbanisme ou d'un plan local d'urbanisme intercommunal contre quatorze en 2013. La mise en œuvre de nombreuses procédures de modification est également un élément marquant de l'année écoulée.

Année 2014	PLU	PLU intercommunaux	Cartes communales
Prescrits	23	1	0
Porter à connaissance	2	-	-
Projets arrêtés	13	1	-
Avis de l'État	25	2	-
Approuvés (procédures principales et secondaires)	64	4	4

En définitive, au 31 décembre 2014 :

- 324 communes possédaient un plan local d'urbanisme approuvé, dont 90 un plan local d'urbanisme intercommunal ;
- 121 communes (22 %) possédaient un plan d'occupation des sols approuvé, dont un plan d'occupation des sols intercommunal (6 communes) ;
- 106 communes (15 %) possédaient une carte communale approuvée ;
- 154 communes (23 %) demeuraient sans document d'urbanisme ;
- 99 plans locaux d'urbanisme, dont 7 plans locaux d'urbanisme intercommunaux et 9 cartes communales sont en cours d'élaboration.

En 2014, la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) a assuré l'instruction des **demandes d'autorisation d'urbanisme** pour le compte de 660 communes : environ 13 757 actes ont été instruits à ce titre entre le 1^{er} janvier et le 30 décembre 2014. Le nombre d'autorisations d'urbanisme de 2014 est donc en diminution par rapport à celui de l'année précédente, mais le nombre des permis de construire a augmenté de 2 %.

En mars 2014, la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) a confirmé la réduction du champ de mise à disposition gratuite des services de l'État pour l'instruction des actes d'urbanisme. Par conséquent, à compter du 1^{er} juillet 2015, seules continueront à bénéficier de cette mise à disposition les communes appartenant à un établissement public de coopération intercommunale de moins de 10 000 habitants, ainsi que les communes non compétentes en matière

de délivrance des actes d'urbanisme. Pour ces collectivités, les services de l'État continueront à assurer l'instruction des actes d'urbanisme.

Au cours de l'année 2014, différentes actions ont été menées pour assurer l'information des communes et des communautés concernées sur cette réforme :

- l'information des élus sur la réduction du champ de mise à disposition et sur la nécessité de mettre en place une organisation appropriée pour les services instructeurs ;
- la formation des secrétaires de mairies pour renseigner les certificats d'urbanisme informatifs (CUa) ;
- l'accompagnement des services instructeurs pour la reprise de l'instruction.

Le soutien à l'agriculture et aux milieux ruraux

L'année 2014 a été une année de transition pour l'ensemble des deux piliers de la PAC avant le démarrage de la nouvelle programmation devant prendre effet à compter du 1^{er} janvier 2015.

De surcroît, dans le cadre du « plan FEAGA » mis en œuvre par la France pour répondre au contentieux européen pour insuffisance dans la mise en œuvre de la politique agricole commune, les services ont dû engager un contrôle approfondi de chacun des dossiers. Avec le renfort d'une trentaine d'agents vacataires, le travail a pu être réalisé dans des délais contraints.

Le second pilier de la politique agricole commune, dédié essentiellement aux investissements, a également connu une forte activité avec une année de transition marquée par le transfert du fonds européen agricole pour le développement rural aux conseils régionaux et par les profonds bouleversements de la gouvernance qui en ont résulté. Après la nécessaire adaptation des procédures au premier trimestre, l'instruction des demandes a redémarré. L'année 2014 a été, dans le Calvados, marquée par une nette reprise des installations (+ 15 % par rapport à 2013) avec 65 nouveaux exploitants agricoles.

Lors de la réception des dossiers de demande d'aides agricoles, la DDTM a par ailleurs dû diligenter des contrôles rigoureux afin de s'assurer du respect des exigences imposées par la réglementation européenne dans les domaines de l'environnement, de la santé publique, ainsi que de la santé et de la protection des animaux et des végétaux.



Accueil des agriculteurs dans les locaux de la DDTM

Après avoir stagné en 2013, le nombre d'installations dans le Calvados a connu une nouvelle embellie en 2014 : 65 installations dont 49 % en production laitière et 14 % en grandes cultures. La répartition des dossiers correspond globalement au profil des exploitations du département avec une prédominance des installations sous forme sociétaire (71 %) par rapport aux exploitations individuelles (29 %).

La perspective de la fin de la gestion administrative des quotas laitiers a incité les futurs exploitants à s'installer rapidement afin de pouvoir bénéficier du complément laitier attribué dans le cadre du bassin laitier normand.

Les projets des nouveaux exploitants, les investissements pour la modernisation des exploitations, les transferts ou acquisitions de foncier avec les transferts de droits correspondants, la création ou la modification des formes sociétaires sont autant de domaines qui ont également mobilisé un grand nombre d'acteurs.

■ Les chiffres clés de l'agriculture dans le Calvados :

Conscient des enjeux que représentent les activités cidricoles dans le Calvados, le préfet Jean CHARBONNIAUD a souhaité visiter les entreprises des filières cidricoles au sein du pays d'Auge. Il s'est ainsi rendu, le 3 décembre 2014, en compagnie de M. Jean-Luc DUVAL, président de la branche « boissons » d'Agrial, et de M. François DUFOUR, vice-président du conseil régional de Basse-Normandie, à la cidrerie Desfrieches située à Oully Le Vicomte, puis à la cidrerie de Saint-Foy-de-Montgomery, et enfin à la cidrerie « La fermière » implantée à Livarot.

■ Les chiffres clés de l'agriculture dans le Calvados

- au titre du premier pilier de la PAC :
 - * 107 M€ : aides surfaciques ;
 - * 4,6 M€ : aides animales ;
 - * 98,1 % de télédéclaration des demandes d'aides surfaciques ;
 - * 1 179 clauses de transfert de droits à paiement unique
- au titre du second pilier de la PAC :
 - * 5,0 M€ d'aides spécifiques ;
 - * 1,2 M€ d'aides pour la modernisation des exploitations ;
 - * 1,3 M€ versés au titre des mesures agro-environnementales ;
 - * 0,98 M€ d'indemnités compensatoires de handicap naturel ;
 - * 0,15 ME d'aides conjoncturelles.



Visite des cidreries du Pays d'Auge par le préfet Charbonniaud

Photo du journal L'Éveil de Lisieux

Le fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire (FNADT)

Créé par la loi d'orientation du 4 février 1995, le fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) a vocation à apporter le soutien de l'État aux actions qui concourent à mettre en oeuvre la politique d'aménagement et de développement durable du territoire promue par le Gouvernement, notamment pour l'emploi, l'attractivité et la compétitivité des territoires, l'innovation et l'ingénierie de projets.

Les services de la préfecture se sont attachés en 2014, comme chaque année, à assurer la gestion des dossiers déposés dans le département du Calvados pour l'obtention d'une subvention sur le **fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire (FNADT)**.

En particulier, une somme d'un montant total de 2.261.104,92 € a ainsi été engagée en 2014 au titre du volet territorial du contrat de plan État-Région 2007-2013 pour le financement de quatorze dossiers. En 2013, une somme de 4.425.069 € avait été engagée pour le financement de douze dossiers.

Il importe de souligner tout particulièrement le projet présenté par la commune d'Orbec, lauréate dans le Calvados du dispositif expérimental lancé par la Ministre du logement et de l'égalité des territoires pour la revitalisation des centres-bourgs dénommé « Appel à manifestation d'intérêt centre-bourg ». Ce projet a bénéficié dans ce cadre d'une subvention de 253.063 €.

Une subvention d'un montant de 256.783 € a par ailleurs été attribuée à la communauté de communes des Trois Rivières pour la construction d'un pôle de santé libéral et ambulatoire à Saint-Pierre sur Dives.

Cette même année 2014 une somme d'un montant total de 3.552.315,94 € a été payée pour le règlement de 19 dossiers. Trente et un paiements avaient été effectués en 2013 pour un montant total de 1.547.291,13 €.

Le projet de construction du centre aquatique d'Argences porté par la communauté de communes du Val Es dunes, qui avait bénéficié d'une subvention du FNADT de 650.000 € en 2011 pour une dépense subventionnable de 7.396.161 € a reçu par ailleurs le dernier acompte de cette subvention en 2014.

■ Le contrat de projet 2007-2013 de Basse-Normandie

Les engagements relatifs au contrat de projet 2007-2013 de Basse-Normandie se sont poursuivis jusqu'à la fin de l'année 2014. Le taux d'engagement global est supérieur à 90 %, ce qui constitue un résultat très satisfaisant par rapport aux contrats précédents et aux contrats de plan élaborés dans les autres Régions françaises.

Conformément aux mandats donnés au préfet de région par le Premier ministre le 18 novembre 2014, deux contrats de plan portant sur la période 2015-2020 ont parallèlement été préparés à la fin de l'année 2014 en vue de leur signature dans le courant du premier semestre de l'année 2015 :

- l'un régional portant sur l'ensemble des thématiques à fort enjeux dans la région ;
- l'autre à caractère interrégional consacrés à l'aménagement de la vallée de la Seine.

Ces deux contrats devraient permettre de dégager des moyens financiers au profit de l'égalité et de l'attractivité des territoires, notamment par le biais du FNADT. Les domaines principalement concernés sont le soutien à l'ingénierie des territoires, la recherche et l'innovation, la démographie médicale, les actions inscrites aux contrats de bourg, la gestion de l'espace et le développement durable des territoires.

Plusieurs opérations importantes ont été programmées en 2014 au travers de ce contrat de plan, notamment :

- la réhabilitation du conservatoire de musique de Douvres-la-Délivrande : 203.088 € ;
- le Musée-Mémorial des victimes civiles de Falaise : 300.000 € ;
- le Pôle de santé libéral ambulatoire de Saint-Pierre-sur-Dives : 256.783 € ;
- la construction d'un centre de loisirs à Rots : 184.354 €.

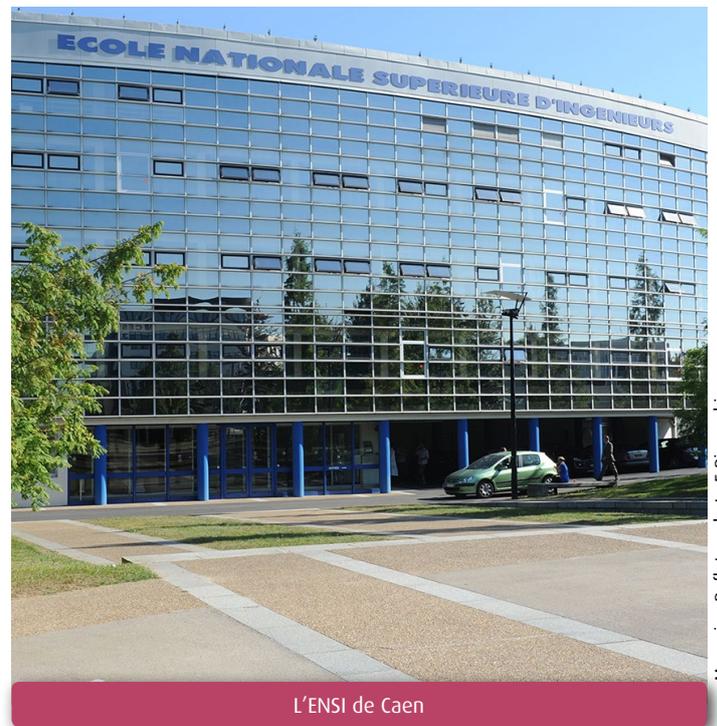
Le fonds européen de développement régional (FEDER)

Conformément aux objectifs fixés par l'Union Européenne pour la période 2014-2020, les interventions du FEDER ont pris en compte en 2014 les thématiques de recherche, de développement et d'innovation, les technologies de l'information et de la communication, les opérations permettant la compétitivité des PME ainsi que les projets visant à promouvoir la transition énergétique.

En 2014, pour des opérations d'un montant total de 104.364.555,09 €, la participation du FEDER s'est élevée à 38.072.114,33 €, la contribution de l'État à 6.836.113,52 € et celle de la Région à 17.258.370,30 €.

Dans cette programmation, des opérations particulièrement importantes ont été prises en compte, notamment :

- 15,5 M€ ont été octroyés au projet d'extension du site A de l'ENSI CAEN porté par la communauté d'agglomération de Caen-La-Mer ;
- 600.000 € ont été attribués à la société Bazando au profit du dossier « Retail 2015 » ;
- 567.624,63 € ont été attribués au bénéfice du projet « Innover pour les entrepreneurs de l'artisanat 2011-2012 » porté par la Chambre de métiers et de l'artisanat de Basse-Normandie;
- 454.362,52 € ont été accordés pour le financement des travaux de protection du littoral bâti sur territoire de la commune de Ver sur Mer.



Point Info 14

Le dispositif «Point Info 14» a été créé en 2000 par le conseil général. Il a pour objectif d'offrir des services administratifs de proximité à la population du Calvados résidant en zone rurale. Les 24 «Point Info 14» créés dans le département du Calvados sont subventionnés par le conseil général, ce qui permet la gratuité des services rendus par ces structures aux usagers.

Dans le cadre de la convention signée par l'État et le conseil général le 11 septembre 2012, il a été proposé en 2014 de mettre en place, en direction des référents des « Points Info 14 », des actions de formation portant sur les services rendus par l'État aux usagers au titre de ce dispositif.

Une réunion a été programmée à cet effet à la préfecture du Calvados en vue de donner des informations détaillées aux animateurs des « Points Info 14 » sur les thématiques suivantes :

- la politique de l'État en matière d'égalité ;
- les violences : la définition, le repérage et le traitement de la violence ;
- l'égalité des hommes et des femmes.

Par ailleurs, conformément aux instructions du Commissariat général à l'égalité des territoires, a été engagée en 2014 une réflexion, en concertation avec le conseil général du Calvados, pour la mise en oeuvre de la labellisation des « Points Info 14 » en « Maisons de service au public ». Cette procédure devrait notamment permettre d'apporter un soutien aux collectivités territoriales pour le financement des budgets de fonctionnement de ces « Maisons de service au public ». Le dispositif devrait être acté et mis en place en 2015 par le conseil général.

La protection de l'environnement

Les mesures en faveur de la qualité de l'eau

Par arrêté préfectoral du 17 février 2014, il a été créé dans le département du Calvados une **Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN)** prenant la forme d'un pôle de compétence, conformément aux dispositions de l'article 28 du décret du 29 avril 2004. La MISEN a pour objet d'améliorer la lisibilité, la cohérence et l'efficacité de l'action de l'État dans les domaines de la gestion de l'eau, de la mer, du littoral, de la biodiversité et du paysage. Elle doit permettre une approche globale des questions entrant dans son champ de compétences grâce à la coordination des actions des services et établissements publics concernés.

En 2014, la MISEN s'est réunie à plusieurs reprises :

- 1 comité stratégique,
- 10 comités techniques,
- 5 réunions techniques.

La **lutte contre les pollutions liées aux nitrates et aux produits phytosanitaires** a constitué une préoccupation majeure pour les services de l'État.

Suite à la feuille de route établie par le Premier ministre pour la transition écologique en 2014, les services de l'État ont identifié 1 000 captages prioritaires pour lesquels des plans d'action doivent être élaborés et déployés afin de participer au renforcement de la lutte contre les pollutions liées aux nitrates et aux produits phytosanitaires.

L'objectif pour le bassin Seine-Normandie est de porter de 150 à 380 le nombre de captages prioritaires, soit 230 nouveaux captages. Dans ce cadre, la Région Basse-Normandie est concernée par l'identification de 33 nouveaux captages dont 16 pour le département du Calvados.

À partir de quatre critères qualitatifs portant notamment sur l'évolution et la teneur des paramètres nitrates et phytosanitaires, le caractère stratégique de la ressource et la capacité de portage des plans d'actions par les collectivités productrices d'eau potable, les 16 nouveaux captages prioritaires ont pu être déterminés.

Les services de l'État ont poursuivi par ailleurs avec détermination les actions qu'ils ont engagées pour l'élaboration des



La protection des ressources en eau est prioritaire dans le département

schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) dans le département.

Le territoire du département du Calvados est aujourd'hui concerné par deux SAGE : le SAGE Orne aval Seulles et le SAGE Orne moyenne.

Le territoire du SAGE Orne aval Seulles a accueilli en 2014 une partie des épreuves des Jeux équestres mondiaux. Dans ce cadre, plusieurs projets ont émergé sur le site de Caen dont l'ouverture au public de 1 000 ha de zones humides au niveau de la prairie, avec la volonté de préserver la biodiversité et la protection des ressources en eau. Par ailleurs, toujours sur le territoire du SAGE Orne aval Seulles, des inventaires de zones humides ont été réalisés sur le bassin versant de la Seulline.



Les mesures nécessaires ont été prises pour préserver la biodiversité dans la prairie de Caen après les JEM

Le territoire du SAGE Orne moyenne a accueilli en 2014 les mondiaux de kayak polo. Au cours de cette année 2014 a également été réalisée la vidange de la retenue du barrage de Pontécoulant sur la Druance dans le cadre de l'effacement du barrage. A la demande des services de l'État, un suivi de la qualité de l'eau a été mis en place pour évaluer les éventuelles incidences du chantier sur le milieu.

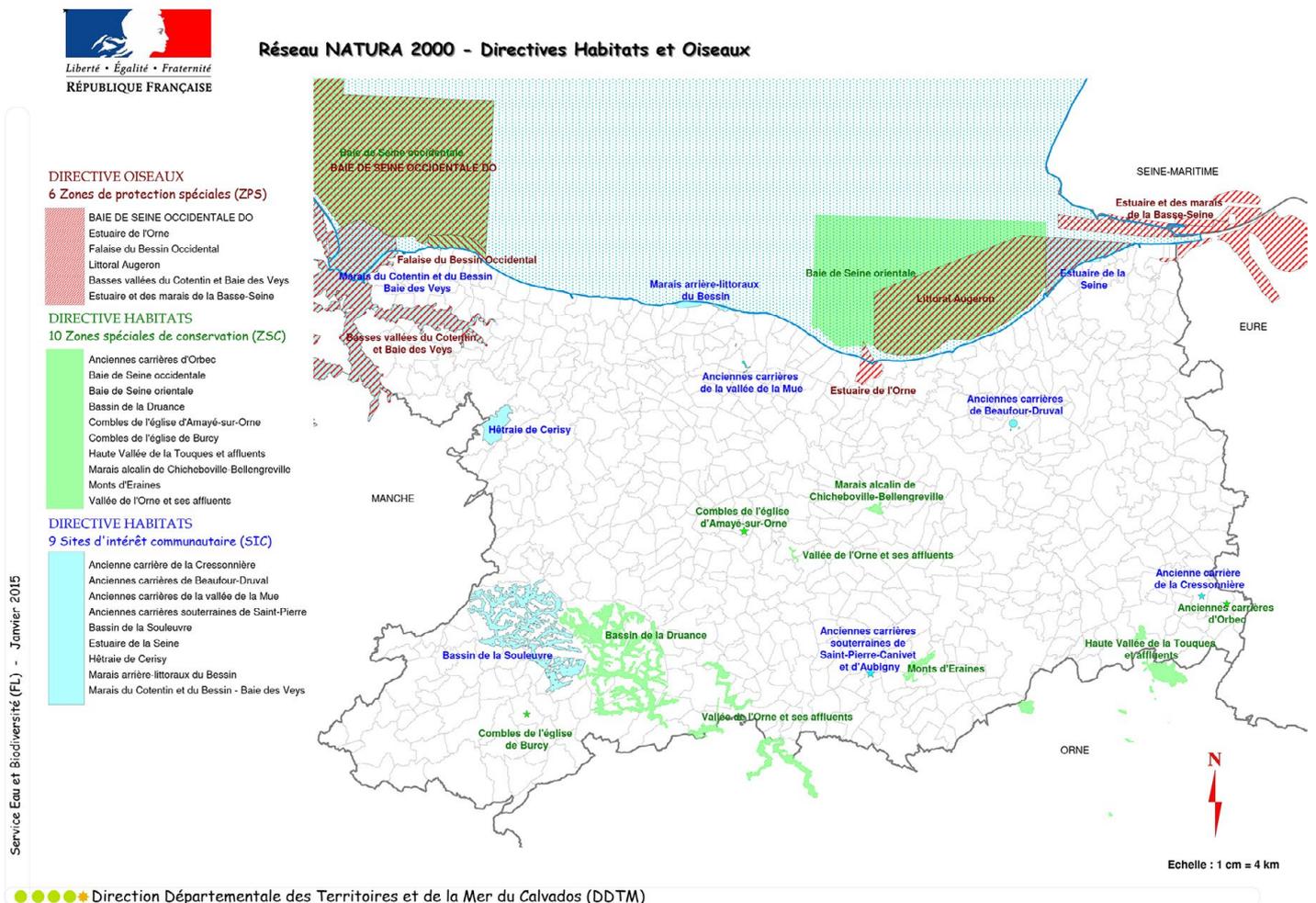
Le département du Calvados est concerné par le **schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Seine-Normandie**. En 2014, les services de l'État ont contribué à la révision de ce document de cadrage ainsi qu'au programme de mesures associé. Les documents sont actuellement soumis à la consultation du public. La version révisée du SDAGE et du programme de mesures devrait être approuvée à la fin de l'année 2015.

La protection des espaces naturels, de la faune et de la flore

- La DDTM a suivi avec une attention toute particulière la gestion des **25 sites d'intérêt communautaire « Natura 2000 »** existant dans le département du Calvados au 31 décembre 2014 :
- 10 zones spéciales de conservation (ZSC) au titre de la directive européenne « Habitats » ;
- 9 sites d'intérêt communautaire (SIC) au titre de la directive européenne « Habitats »
- 6 zones de protection spéciale (ZPS) au titre de la directive « Oiseaux ».

Au cours de l'année 2014, quatre zones spéciales de conservation (ZSC) ont été désignées officiellement dans le droit français :

- la ZSC « Baie de Seine occidentale » par arrêté ministériel du 1^{er} octobre 2014 ;
- la ZSC « Baie de Seine orientale » par arrêté ministériel du 1^{er} octobre 2014
- la ZSC « Monte d'Eraines » par arrêté ministériel du 2 octobre 2014 ;
- la ZSC « Anciennes carrières d'Orbec » par arrêté ministériel du 2 octobre 2014.



Au mois d'octobre 2014, la DDTM a fait approuver le document d'objectifs de la zone de protection spéciale «Falaise du Bessin occidental».

La **politique forestière** représente également une activité importante des activités des services de l'État car le Calvados. Bien que le Calvados soit un département faiblement boisé,

le maillage bocager est important puisqu'il représente environ 26 000 km de linéaire.

Les dossiers déposés en 2014 ont porté essentiellement sur des investissements de desserte forestière et de reboisement de peuplements pauvre :

	Nombre de nouveaux dossiers En 2014	Nombre total de dossiers suivis 2014	Surface totale suivie (ha)	Nombre de dossiers sous engagement
Reboisement tempête (mesure 226)	Aides closes	/	/	8
Reboisement hors tempête (mesure 122B)	2	19	170	25
Balivage et élagage (mesure 122A)	0	1	49	5
Équipement (mesure 125A)	3	4	-	15

La chasse dans le Calvados est une activité traditionnelle et diversifiée, pratiquée sur l'ensemble du département : chasse au gibier d'eau dans les zones côtières et les zones de marais, chasse au gibier sédentaire du grand gibier (chevreuil et sanglier en particulier) et du petit gibier (lièvre, perdrix, faisans) dans les zones de forêt, de plaine et de bocage.

Durant l'année 2014, le schéma départemental de gestion cynégétique proposé par la fédération départementale des chasseurs a été approuvé par arrêté préfectoral du 1er juillet 2014.

Ce schéma départemental de gestion cynégétique s'applique sur l'ensemble du département du Calvados. Il est opposable aux chasseurs, aux sociétés, aux groupements et aux associations de chasse qui exercent une activité cynégétique dans le département.

Ses dispositions concernent notamment :

- les plans de chasse et les plans de gestion pour le grand et le petit gibier ;
- la sécurité des chasseurs et des non-chasseurs ;
- la régulation des animaux prédateurs ou déprédateurs ;
- certains habitats naturels de la faune sauvage ;
- l'équilibre agro-sylvo-cynégétique ;
- l'agrainage et l'affouragement.

La DDTM a par ailleurs procédé au renouvellement des lieutenants de louveterie pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019.

Enfin, la DDTM a eu en charge, avec l'appui des services de la direction régionale des finances publiques, le renouvellement des baux de chasse sur le domaine public maritime.

Les effectifs des services de l'État au 31 décembre 2012, 2013 et 2014

Services de l'État	Effectifs 2012		Effectifs 2013		Effectifs 2014	
	Effectifs titulaires TP	Effectifs non titulaires ETP	Effectifs titulaires TP	Effectifs non titulaires ETP	Effectifs titulaires TP	Effectifs non titulaires ETP
Direction académique de l'Éducation Nationale *	9 202*	1509	7 531*	3081	7950	2711
Direction Régionale des Finances Publiques	973,6	19	973,6	19	954	
Douanes	177,8		171	0	169	0
Direction Départementale de la Sécurité Publique	714		694		695	
Groupement de Gendarmerie	760		760		667	
Service Départemental de l'ONACVG	5	1,8	5	1,8	5	1,8
Direction Départementale des Territoires et de la Mer	264,66	5,66	249,11	6,75	241,84	9,5
Direction Départementale de la Protection des Populations	72,6	7,22	70,2	8,3	66,9	11,3
Direction Départementale de la Cohésion Sociale	46	1	43	1	45	0
Délégation territoriale de l'Agence Régionale de Santé	32,5	2	30,2	2,5	28,5	2,5
Service territorial de l'architecture et du patrimoine	8,6		7,4		7,4	
Préfecture et sous-préfectures	284,9	6	284	6	283,6	4
UT DIRECCTE	68	2	63,8	2	62,3	1
UT DREAL	8,6		7		8,65	0
TOTAL	12.618,26	1.553,68	10.889,31	3.128,35	11.184,19	2.741,1

* Total des ETP du secteur public et privé confondus

Annexe

Les dotations de l'État aux communes et EPCI en euros

Appui de l'Etat aux communes et EPCI	2011	2012	2013	2014
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	231 251 669	232 713 209	233 265 258	226 045 351
Allocations compensatrices	19 999 215	16 713 440	15 929 877	15 281 036
Dotation Globale de Décentralisation	4 974 302	4 918 644	4 977 202	4 667 094
DCRTP et FNGIR (à compter de 2011)	26 748 867	26 262 525	26 262 525	26 059 858
Total Fonctionnement	282 974 053	280 607 818	280 434 862	272 053 339
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	35 337 288	35 214 295	43 321 810	44 550 620
Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR)	9 502 435	9 831 871	9 695 144	9 605 705
Amendes de police	5 768 908	5 112 956	5 265 592	5 560 792
Total Investissement	50 608 631	50 159 122	58 282 546	59 717 117
TOTAL GENERAL	333 582 684	330 766 940	338 717 408	331 770 456

Les dotations de l'État au Conseil Général en euros

L'appui de l'Etat au Conseil Général du Calvados	2011	2012	2013	2014
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	125 522 321	126 351 461	126 775 898	122 747 098
Allocations compensatrices	11 293 272	8 798 478	7 931 240	6 984 836
Dotation Générale de Décentralisation (DGD) et FCFT	4 113 195	4 084 777	4 103 001	4 103 001
DCRTP et FNGIR (à compter de 2011)	18 356 149	18 367 890	18 176 010	18 301 827
TOTAL Fonctionnement	159 284 937	157 602 606	156 986 149	152 136 762
Dotation Globale d'Equipeement (DGE)	2 351 963	2 602 780	2 112 594	1 545 347
Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)	7 484 262	8 150 557	9 449 118	9 165 692
Dotation Départementale d'Equipeement des Collèges (DDEC)	3 054 536	3 054 536	3 054 536	3 054 536
TOTAL Investissement	12 890 761	13 807 873	14 616 248	13 765 575
TOTAL GENERAL	172 175 698	171 410 479	171 602 397	165 902 337

Crédits photos

MI/DICOM-CIVIC- photo PELLIER - page 1

DREAL BN - page 1

MI/DIOM - CIVIC-photo LEJEUNE - page 5

MI/DICOM-CIVIC- photos PELLIER - page 6

MI/DICOM -CIVIC - photo HAMON - page 6

MI/DICOM -CIVIC - photo GROISARD - page 8

Photo du journal TENDANCE OUEST - page15

Revue RELETS - photo HAMON - page 21

Photo du Journal LA Manche Libre - page 22

Journal Le Pays d'Auge - photo DUVAL - page 41

Journal L'Eveil de Lisieux - page 53

Magazine REFLETS - photo BIERNACKI - page 55

Journal Caenmag - photo DECAENS page 56

Coordonnées

Préfecture du Calvados

rue Daniel Huet 14038 Caen cedex 9

Téléphone 02 31 30 64 00

site internet : www.calvados.gouv.fr